

Rapport d'activités 2019

agglo-tlp.fr

SOMMAIRE

■ Présentation générale	p4
■ Développement économique	p6
■ Habitat,	p14
■ Politique de la Ville	
■ Équipements sportifs	p20
■ Réseau de lecture publique	p26
■ Environnement	p28
■ Promotion du tourisme	p32
■ Mobilité	p34
■ Aménagement Espace	p38
■ Urbanisme	
■ Écoles de musique	p42
■ Conservatoire	p44
■ Henri Duparc	
■ Gens du Voyage	p50
■ Finances	p54
■ Ressources Humaines	p58

RA 2019

TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

Communauté d'agglomération



La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2017.

86 communes ont mis en commun leur destin et, ensemble, ont vocation à développer des projets structurants et proposer des services publics de qualité, répondant aux besoins des habitants.

Sept EPCI ont fusionné pour créer la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) : la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes, la Communauté de communes de Bigorre-Adour-Echez, la Communauté de communes de Gespe-Adour-Alaric, la Communauté de communes du Canton d'Ossun, la Communauté de communes du Pays de Lourdes, la Communauté de communes de Batsurguère et la Communauté de communes du Montaigu

5^{ÈME} INTERCOMMUNALITÉ D'OCCITANIE

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Préfète des Hautes-Pyrénées a signé, le 3 août 2016, l'arrêté de création du nouvel EPCI à fiscalité propre et la CATLP est devenue la 5^{ème} plus grande communauté d'agglomération d'Occitanie.

Modifier le périmètre sur un bassin de vie plus large

Le territoire devait être organisé, fédéré et unifié pour réunir ses atouts, ses forces et ses potentialités afin de stimuler son attractivité globale. Être pertinent, cohérent, organisé, notamment, pour le développement économique et l'emploi.

L'opportunité de construire un projet de territoire

Le processus de fusion s'est accompagné d'un transfert de nombreuses compétences stratégiques à l'agglomération pour lui permettre de construire un projet commun de territoire, dans un bassin de vie et d'emploi cohérent.

agglom-tlp.fr

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLO

La CATLP exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences obligatoires prévues par l'article L5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Compétences obligatoires :

- Actions de développement économique, Promotion du tourisme
- Aménagement de l'espace communautaire, Organisation de la mobilité
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI): items 2,4,5 et 8
- Eau et Assainissement des eaux usées (depuis le 1^{er} janvier 2020)

Les compétences facultatives et optionnelles exercées en 2019 sont les suivantes :

Compétences facultatives :

- Le Pôle universitaire tarbais
- Les chemins de randonnée
- Le Règlement Local de Publicité extérieure
- Le projet culturel du territoire
- Le financement de la Scène Nationale du Parvis
- L'assainissement collectif et non collectif des anciennes Communauté de communes de Batsurguère et Montaigu
- La maîtrise d'ouvrage et la gestion de la "Voie verte des Gaves"
- GEMAPI : item 11
- La mise en oeuvre des documents d'objectifs Natura 2000

Compétences optionnelles :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

L'AGGLO



La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées compte **133 conseillers communautaires**, dont 1 Président et 15 Vice-Présidents. Le Bureau Communautaire est composé de **56 membres**.

LES ÉLUS

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Président : Gérard Trémège (Maire de Tarbes)

Vice-Présidents :

- 1- Patrick Vignes (Maire de Laloubère) - *Aménagement de l'espace*
- 2- Josette Bourdeu (Maire de Lourdes) - *Tourisme*
- 3- Yannick Boubée (Maire d'Aureilhan) - *Procédures administratives et Mutualisation*
- 4- Fabrice Sayous (Maire de Juillan) - *Recherche et Innovation*
- 5- Jean-Claude Beaucoueste (Maire de St-Pé-de-Bigorre) - *Relations interco. voisines et Communication*
- 6- Fabienne Layré-Cassou (Maire de Bordères-sur-L'Echez) - *Marketing territorial*
- 7- André Barret (Maire de Bernac-Dessus) - *Équilibre social de l'habitat et Gens du Voyage*
- 8- Gérard Clavé (Maire de Bartres) - *Commande publique*
- 9- Denis Fagné (Maire d'Ibos) - *Finances*
- 10- Marc Bégorre (Maire de Lamarque-Pontacq) - *Ressources Humaines*
- 11- Valérie Lanne (Maire d'Arrayou-Lahitte) - *Plan Pluriannuel d'investissement et de fonctionnement*
- 12- Jacques Lahoille (Adjoint Maire Oursbelille) - *Fiscalité*
- 13- André Laborde (Maire d'Aspin-en-Lavedan) - *Eau et Assainissement - Travaux*
- 14- Jean-Claude Piron (Adjoint Maire Tarbes) - *Environnement*
- 15- Jean-Christian Pedeboy (Maire de Barbazan-Debat) - *Mobilité*

Le Bureau Communautaire

Christiane Aragnou (Maire Sère-Lanso) / Anne-Marie Argounes (Tarbes) - *Urbanisme* / Michel Ausina (Lourdes) / Francis Bordenave (Ossun) / Jean-Marc Boya (Maire Adé) / Jean Buron (Maire Bazet) / Roger-Vincent Calatayud (Tarbes) / Jean-Louis Cazaubon (Poueyferré) / Jean-Louis Crampe (Maire Ourdon) / Gilles Craspay (Tarbes) - *Enseignement Supérieur* / Ginette Curbet (Maire de Gardères) - *Aménagement du territoire et Projet alimentaire territorial* / Andrée Doubrère (Tarbes) - *Politique de la Ville* / Michel Dubarry (Maire Bernac-Debat) / Emmanuel Dubié (Juillan) / Serge Duclos (Maire Orincles) / Marc Garrocq (Maire Bours) / Jaques Garrot (Maire Lugagnan) - *Fonds de concours* / Geneviève Isson (Maire Séméac) - *Équipements culturels* / Christian Laborde (Maire de Louey) - *Artisanat et PME* / Evelyne Laborde (Maire Omex) / Yvette Lacaze (Maire Les Angles) / David Larrazabal (Tarbes) / Jean-Claude Lassarrette (Maire Saint-Martin) / Jean-Michel Lehmann (Maire Odos) / Roger Lescoute (Maire Soues) / Alain Luquet (Maire Lanne) - *SDIS* / Myriam Mendès (Tarbes) / Ange Mur (Maire Jarret) - *Scolaire et Péricolaire* / Michèle Pham-Baranne (Tarbes) / Evelyne Ricart (Maire Aurensan) - *Accompagnement des petites communes* / François Rodriguez (Maire Bordères-sur-L'Echez) / Jean-Michel Segneré (Maire Horgues) - *Aides aux entreprises* / Philippe Subercazes (Lourdes) - *Habitat* / Alain Talbot (Maire Sarrouilles) / Francis Touya (Tarbes) - *Équipements sportifs* / Guy Vergés (Maire Loubajac) - *Petite enfance* / Marie-Pierre Vieu (Tarbes) - *Économie Sociale et Solidaire* / Bruno Vinuales (Lourdes) - *Commerce* / Christian Zytynski (Aureilhan)

Les conseillers communautaires

Jean-Christian Amaré (Angos) / Elisabeth Arheix (Tarbes) / Jean-Pierre Artiganave (Lourdes) / Jean-Pierre Balestat (Luquet) / Marie-Paule Baron (Soues) / Philippe Baubay (Séméac) / Michel Bonzom (Ossen) / Serge Bourdette (Germes-Sur-Loussouet) / Lucien Bouzet (Ségus) / Elisabeth Brunet (Tarbes) / François-Xavier Brunet (Tarbes) / Jean-François Calvo (Tarbes) / Marie-Suzanne Campagnolle (Tarbes) / Anne Candebat-Requet (Tarbes) / Viviane Carcaillon (Lagarde) / Yves Cardeilhac (Escoubes-Pouts) / Rémi Carmouze (Montignac) / Marie-Antoinette Cassagne-Rodriguez (Tarbes) / Jean-Noël Cassou (Ourdis Cotdoussan) / Philippe Castaing (Peyrouse) / Jean-Claude Casterot (Geu) / Georges Castres (Julos) / Marie-Françoise Crancée (Tarbes) / Christelle Coatrine (Paréac) / Annette Cuq (Lourdes) / Pierre Darré (Gazost) / Daniel Darré (Averan) / Denis Depond (Hibarette) / Jean-François Dron (Loucrup) / Laurent Dubouix (Tarbes) / Suzan Ducasse (Aureilhan) / Jean-Marc Duclos (Ossun-Ez-Angles) / Jean-Michel Duclos (St-Créac) / Christiane Durand (Juncalas) / Martine Fochesato (Séméac) / Michel Forget (Tarbes) / Joseph Fourcade (Ger) / Jean-Pierre Frechin (Ouste) / Jean-Bernard Gaillanou (Bordères-Sur-L'Échez) / Alain Garrot (Lourdes) / Simone Gasquet (Aureilhan) / Florence Gassan (Tarbes) / Romain Giral (Tarbes) / Charles Habas (Orleix) / Paul Habatjou (Arcizac-Ez-Angles) / Philippe Jounanolou (Bénac) / Jean-Marc Lacabanne (Aureilhan) / Bernard Lacoste (Chis) / Charles Lacrampe (Bourréac) / Paul Lafaille (Cheust) / Maxime Lafaille (Lourdes) / Francis Lafon-Puyo (Barlest) / Pierre Lagonelle (Tarbes) / René Lapeyre (Sarniguet) / Claude Lesgards (Salles-Adour) / Sylvie Marche (Odos) / Vincent Mascaras (Layrisse) / Pierre Montoya (Tarbes) / Chantal Morera (Lezignan) / Madeleine Navarro (Lourdes) / Laurent Penin (Barry) / Marie Plane (Artigues) / Yves Piette (Vielle-Adour) / Eugène Pourchier (Tarbes) / Danielle Renaud (Arrodets-Ez-Angles) / Michel Ricaud (Azereix) / Claudine Rivaletto (Barbazan-Debat) / Céline Roulet (Tarbes) / Paul Sader (Viger) / Michel Sajoux (Allier) / Roger Semmartin (Arcizac-Adour) / Jacques Sevilla (Gayan) / Robert Subercazes (Barberust-Lias) / Jean-Marie Tapie (Momères) / Laurent Teixeira (Tarbes) / Jean Touya (Séron) / Maryse Verdoux (Visker)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET INNOVATION

SOLUTIONS
 CRIT INTERIM
 HANDI SPORTS 65
 TON AVENIR.NET
 VJ CONSEIL
 ACTICALL
 ISIA

4 OSHINO LAMPS FRANCE
 DAHER
 EDF
 LCT INVESTISSEMENTS
 ASSYSTEM FRANCE

5 DAHER
 LA FRANCAISE DES JEUX
 WIDE METROLOGY
 WATER KITS SUPPLY

6

7 KPMG

8 ISIA

9 PYRENIA

10 DERICHEBOURG

11 EAGLE EXPRESS

12 AÉROGARE D'AFFAIRES

ENTERPRISE RENT A CAR
 EUROPCAR
 HERTZ

17 DAHER

18 ESPACE RESTAURATION

19 CRÈCHE

20 ARRÊT DE BUS

tarbes
 ourdes
 pyrénées
 communauté
 d'agglomération

Parmi les compétences obligatoires de la CATLP, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux.

L'objectif est bien la création de valeur ajoutée et donc d'emplois pour l'ensemble de la population active.

IMMOBILIER D'ENTREPRISES AU CŒUR DE NOS COMPÉTENCES

Programmation des premiers travaux de réhabilitation des ZAE

Avec la Loi NOTRe, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a récupéré en gestion huit ZAE anciennement communales qui pour certaines nécessitent des travaux de requalification. Au total, ce sont 24 ZAE qui sont gérées, animées.

En 2019, les travaux de requalification ont été menés sur Céram'Innov Pyrénées à Bazet (éclairage public et voirie), ainsi que sur la zone Arsenal à Tarbes (réaménagement de l'impasse de la Cartoucherie devant le BIC Crescendo).

Études stratégiques sur les ZAE

Conformément au schéma des zones d'activités validées en août 2017, la CATLP a mené deux études en 2019 qui ont bénéficié d'un accompagnement de la Région Occitanie : le repositionnement économique du Parc de l'Adour sur les communes de Séméac et de Soues, et l'intégration de la mobilité douce sur la zone de Pyrène Aéro-pôle sur les communes de Juillan et de Louey.

Politique de reconquête des friches industrielles

Après un diagnostic sur les friches industrielles réalisées en 2017 à l'échelle de l'ex Grand-Tarbes, la CATLP a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Friche lancé par la Région Occitanie et a été retenue en septembre 2019. L'objectif étant de bénéficier d'un accompagnement technique et financier sur-mesure pour permettre le recyclage de friches emblématiques : CEGELEC à Soues, D-DE-E Alstom à Séméac, Hugues-Tool à Tarbes, France Télécom à Bordères-sur-l'Echez et les Tuileries Ousteau à Aureilhan.

La CATLP est désormais en première ligne sur les projets d'immobiliers d'entreprises.

Commercialisation des ZAE

Le stock de foncier commercialisable sur l'agglomération s'élevait à 28,1 ha au 31 décembre 2019 :

- Eurocampus Pyrénées à Ibos : 12 ha (dont 9 ha déjà réservés par 5 entreprises)
- Zone de Saux : complète
- Cap Pyrénées à Adé : 8 ha
- Sans compter le Parc de l'Adour (60 ha non aménagés) et l'Ecoparc de Bordères sur l'Echez (30ha non aménagés)

En 2019, la CATLP a vendu **4,5ha** pour un montant **1 345 675 €** :

- EuroCampus Pyrénées à Ibos : 3,03ha commercialisés pour un montant de 967 275€
- Cap Pyrénées à Adé : 7 200m² commercialisés pour un montant de 180 000€
- Saux à Lourdes : 1 520m² pour un montant de 30 400€
- Pyrène Aéro-pôle Tertiaire : 6 000m² commercialisés pour un montant de 180 000€

La gestion d'un parc immobilier pour assurer le parcours résidentiel des entreprises

4 hôtels d'entreprises : Télésite, Libération, Renaudet, Gabas

3 Téléports (n°2 /3 /4)

MCEFTarbes Arsenal devenue Espace Pyrénées Occitanie.

SIGNATURE DU CONTRAT D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES

Accélérer le développement des projets industriels, telle est la mission principale du contrat signé le 15 juillet 2019 entre la CATLP, le pôle métropolitain du pays Béarn et les communautés de communes de la Haute-Bigorre et du pays de Nay, mais aussi la Région Occitanie et la Région Nouvelle-Aquitaine. Un accord historique ratifié par l'État pour lequel 29 fiches-actions ont été validées, soit près de 211 millions d'euros d'investissements. Des projets favorisant l'activité industrielle et relançant l'économie sur un bassin de vie cohérent et attractif, articulés autour de 4 thèmes : recruter, innover, accélérer, simplifier. Il s'agit désormais de travailler ensemble, d'unir nos forces pour porter nos territoires vers l'avenir, notre territoire d'industrie, Lacq-Pau-Tarbes.



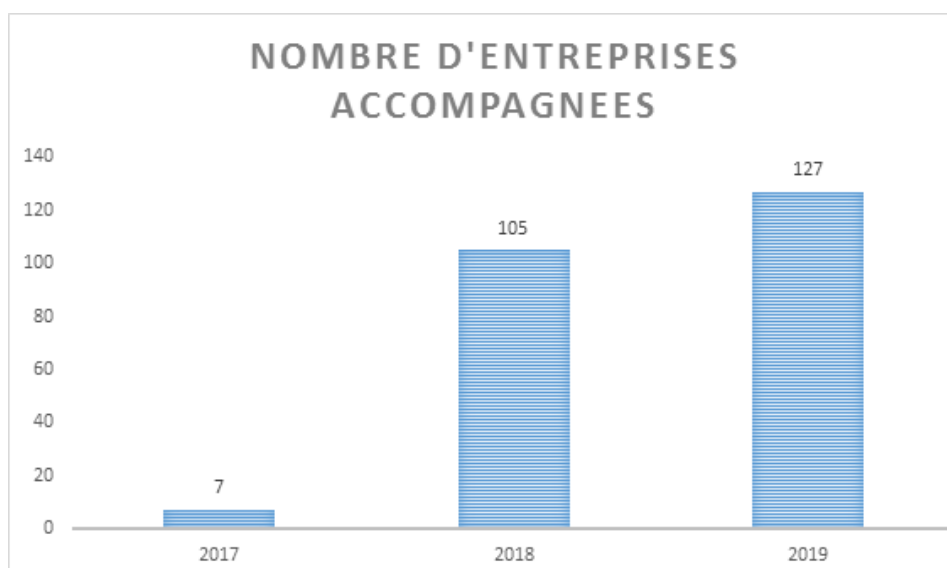
De gauche à droite : D. Mockly (Directeur général de Téréga), A. Rousset (Président de la Région Nouvelle-Aquitaine), J. Gourault (Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales), F. Bayrou (Président du Pays du Béarn), G. Trémège (Président de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées), A. Pannier-Runacher (Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'économie et des finances), J.L. Cazaubon (Vice-Président de la Région Occitanie) et M. Mesplara (Président des UIMM65 et du groupe Daher)

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET PARTENARIATS

Accompagnement à l'émergence, à la structuration et au développement

CAP : un dispositif partenarial essentiel qui poursuit sa dynamique

En juin 2017, la CATLP a décidé de mettre en place un Comité d'accompagnement partenarial (CAP) avec l'ensemble des partenaires du monde économique présents sur le territoire afin de mutualiser les forces et de simplifier les procédures pour l'entrepreneur et l'entreprise.



En 2019 : **127** entreprises ont été reçues, orientées et accompagnées dans le cadre du CAP.

Depuis 2017, 239 entreprises ont été reçues, orientées et accompagnées qui représentent plus de 1 300 emplois dont **407 créations d'emplois** envisagées d'ici 2021, pour plus de 59 millions d'euros d'investissements (productifs et immobiliers).

Dispositif financier d'accompagnement : Entrepren@

La CATLP a choisi d'orienter ses interventions vers l'immobilier économique et l'innovation. Il s'agit d'accompagner les projets de création-extension d'établissements ou de diversification de productions, nécessitant des investissements immobiliers. L'aide peut se traduire par une subvention. Dans tous les cas, l'aide est plafonnée à 50 000 € par projet. Ce nouveau dispositif d'aide à l'immobilier a été voté en conseil communautaire le 21 décembre 2017.

L'effet de levier financier de l'agglomération en chiffres :

Dispositifs Entrepren@	Nombre d'entreprises	Montant de l'Investissement	Subvention Communautaire	Autres financeurs (publics et privés)
Innovation	6	1 814 676€	29 500€	376 956 €
Immobilier	8	9 785 000 €	299 547€	498 913 €
Commerce	12	2 627 698 €	69 001€	100 000 €
Agro-alim	2	10 070 476 €	91 427€	557 828 €
ESS	2	40 000 €	100 000€	0 €
TOTAL		24 337 850 €	589 475 €	1 533 697 €

Au total, 589 475 € ont été attribués à 30 entreprises pour favoriser le développement économique sur le territoire d'un montant d'investissement de 24 337 850 € pour plus de 650 emplois maintenus ou créés sous 2 ans.

En tant que chef de file de l'immobilier d'entreprises, la participation financière de la Communauté d'agglomération a permis de débloquer près de **1 534 000 € de subventions** auprès d'autres financeurs notamment le Conseil Départemental Occitanie / Midi-Pyrénées.



CitésLab : un dispositif de soutien à la création d'entreprises dans les QPV

CitésLab est un dispositif national initié par la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a été transféré vers La Banque Publique d'Investissement, depuis Janvier 2019. Il vise à développer la création d'activités économiques dans les quartiers de la Politique de la Ville (QPV), prioritaires et en veille active. Depuis le 01 juin 2017 la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées porte le dispositif CitésLab. Le chef de projets CitésLab est dédié à l'amorçage de projets d'activités économiques dans les QPV, la détection des projets en amont de toute formalisation par les créateurs d'activités potentiels, une fonction de relais des porteurs de projets vers les dispositifs d'appui en aval et les partenaires de l'emploi et l'insertion et l'appui dans la durée aux porteurs de projets.



Résultats 2019 :

Actions d'amorçage individuel : 36 nouveaux porteurs d'idées reçus, au total 92 personnes accompagnées dans les quartiers Politiques de la Ville. La typologie du public reçu est sensiblement identique à 2018 :

- Une forte représentation des femmes avec 47%.
- Une présence de 23 % des jeunes de moins de 25 ans ;
- Une grande majorité de demandeurs d'emplois, soit 82% du public reçu
- Plus de la moitié de bénéficiaires des minima sociaux, 58% dont en majorité des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA ; 31%), des demandeurs d'emplois qui bénéficient de l'Aide de Retour à l'Emploi (ARE ; 21%) et de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS ; 6%).

Un taux de **22 %** d'entreprises créées suite à l'accompagnement CitésLab. Un taux de 23% de personnes en cours du montage du projet et plus de 24 % de retour à l'emploi CDD ou CDI.

Actions de sensibilisation : 22 actions de sensibilisation, soit 334 personnes sensibilisées en ateliers.

Une action phare en décembre 2019 avec la venue de « La tournée Entrepreneurat pour Tous » de BPI France à Tarbes. Cette action a été mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires de la CATLP.

Autres Actions: 10 actions de maillage (participations à divers forums et actions des partenaires) participation au séminaire organisé par BPI France au niveau national.

Une agglomération qui soutient les structures du monde économique

BIC Crescendo

La CATLP accompagne la structure associative Crescendo qui offre un écosystème entrepreneurial. Elle aide les créateurs d'entreprises à déjouer les pièges des premières années de leur existence et à lier les bons projets avec les exigences de l'économie mondiale. Crescendo leur propose des solutions clés en main : hébergement, services mutualisés et animations d'accompagnement leur ouvrent le chemin vers la réussite.

Elle porte également l'animation French Tech Hautes-Pyrénées (transition énergétique) et la Mêlée Adour (numérique).

Initiative Pyrénées

Initiative Pyrénées est l'une des 225 plateformes d'Initiative France, premier réseau associatif d'appui et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprises. Chaque plateforme propose gratuitement une offre complète de services. Elle accorde des prêts d'honneur sans intérêts et sans garantie permettant à l'entrepreneur de renforcer ses fonds propres. La CATLP a décidé d'accompagner en 2019 la plate-forme d'Initiative Pyrénées pour un accueil de 154 porteurs

de projets dont 42 sur le territoire communautaire par l'octroi de près de 393 000€ de prêts d'honneur.

Réseau Entreprendre Adour

Cette collaboration permet de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises du territoire de l'agglomération. L'association est composée de chefs d'entreprises bénévoles qui accompagnent des primo-créateurs ou primo-repreneurs. La participation financière de la collectivité est de 5 000 € par an. Par ailleurs, l'association porte depuis 2011 le programme « Les Entrepreneuriales en Adour » qui propose une formation-action de sensibilisation à la création d'entreprises pour un public d'étudiants de niveau BAC+2 minimum. La CATLP a participé financièrement à hauteur de 1 000 € pour cette animation.

Syndicat mixte Pyrénia

La CATLP participe financièrement au fonctionnement du syndicat mixte de Pyrénia en tant que gestionnaire de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de la ZAC Pyrénia (Tarmac).

ANIMATION ET STRUCTURATION DES FILIÈRES

ESS : une autre économie possible

L'économie sociale et solidaire (ESS) fait partie intégrante de la stratégie de développement économique portée par la CATLP. Après une première édition en 2016, un nouvel Appel à Projets a été lancé en 2019. En fin d'année, il a été décidé d'intégrer l'ESS au sein du règlement d'intervention afin de soutenir les projets d'immobilier d'entreprises.

La CATLP intègre une nouvelle compétence : le commerce

En 2019, la Communauté d'agglomération a poursuivi son accompagnement financier en octroyant 56 357€ à 12 commerces dans les centres-villes de Lourdes et de Tarbes.

Alimentaire et agricole

En mars 2017, la CATLP a été lauréate de l'appel à projets national au titre du programme national de l'alimentation pour son projet alimentaire territorial. Démarche qui s'est concrétisée en octobre 2017 par la reconnaissance officielle par le Ministère de l'agriculture. En octobre 2017, la CATLP a conventionné avec l'ISTHIA de Foix pour la réalisation d'un diagnostic des acteurs de l'agriculture et de l'alimentaire.

En 2018, une étude-action a été réalisée pour établir le diagnostic alimentaire et agricole et le programme d'actions du Projet alimentaire territorial.

En septembre 2019, la Communauté d'agglomération a approuvé le plan d'actions du Projet alimentaire territorial.

Transition énergétique

- Participation au financement du poste de l'animateur **French Tech** Hautes-Pyrénées sur le thème de la transition énergétique
- Adhésion au pôle de compétitivité Développement des Énergies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie (DERBI)
- Animation économique sur l'hydrogène au siège de la CATLP le 19 novembre 2019, événement organisé avec le pôle DERBI, 105 personnes, avec plusieurs retours d'expériences de territoire sur le développement de la filière Hydrogène et une présentation de l'ambition du Contrat Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes

La CATLP a été un partenaire et a participé à la première édition du Salon Green Innov 65 organisée le 19 septembre 2019 qui a réuni plus de 200 personnes.

Céramique technique

- Adhésion au pôle de compétitivité Pôle européen de la céramique
- Événement Céramique technique au siège de la CATLP

Journée organisée avec la Pôle européen de la Céramique, 90 personnes réunies le 17 septembre 2019 avec une table ronde sur le thème du recrutement et de la formation et visites des entreprises de la zone **Céram'innov Pyrénées** de BAZET : SCT, Mersen Boostec, PALL EXEKIA et Cerafast.





ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Comptant plus de **6 000** étudiants sur site, Tarbes est un pôle de premier plan sur l'ex Région Midi-Pyrénées et qui vise à rayonner à l'échelle de la nouvelle région Occitanie. La CATLP au regard de ses compétences **participe aux financements de thèses et l'investissement sur des projets structurants.**

Poursuite de financements de thèses

En 2019, la CATLP a délibéré pour accompagner trois thèses supplémentaires : l'une concerne la Prédiction de la durée de vie de structures aéronautiques sous chargement statique et dynamique par la méthode numérique portée par l'IUT de Tarbes, une autre sur l'Influence du Vieillissement sur le Comportement mécanique d'assemblages Collés (INVICTUS) par l'ENI de Tarbes et une dernière concerne l'Étude de l'épuration des constituants d'un biogaz absorbant pour l'amélioration du stockage de l'énergie par l'UPPA.

Au total, ce sont 7 thèses qui ont été financées en 2019 pour un montant de 65 000 €.

L'accompagnement aux projets structurants

CCCD (Génie Civil et la Construction Durable)

La CATLP, en tant que financeur, a accompagné le projet de construction d'un bâtiment pour le génie civil et la construction durable pour l'IUT de Tarbes.

Projets innovants pédagogiques pour répondre aux ruptures technologiques

Les entreprises notamment dans le secteur secondaire font face à des ruptures technologiques ou méthodologiques liées à la transition vers le numérique de leurs activités. Historiquement, ces évolutions industrielles ont été mises en œuvre pour une grande part en injectant dans les équipes existantes des techniciens et ingénieurs formés sur ces nouvelles méthodes et technologies.

Aujourd'hui, l'IUT de Tarbes ne dispose pas totalement des moyens lui permettant de maintenir la qualité de ses formations au niveau technologique nécessaire pour accompagner cette évolution au rythme où elle se produit. **La CATLP a par conséquent participé au financement d'équipements afin de permettre à l'IUT de rester un acteur important dans la montée en compétences des entreprises du territoire pour l'évolution vers le numérique de ces nouvelles technologies.**

MARKETING TERRITORIAL ET INNOVATION



Lancement de la marque Invest'in Tarbes-Lourdes-Pyrénées

En 2019, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a créé la marque territoriale Invest'in Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Création de supports de communication format print et web siglés Invest'in Tarbes-Lourdes-Pyrénées :

- Vidéos promotionnelles du territoire
- Cahiers d'attractivité
- Fiches ZAE commercialisables

Création d'outils numériques :

- Création du LinkedIn Invest'in TLP (plus de 1 000 abonnés sur LinkedIn en 2019)
- Application réalité virtuelle pour casques de réalité virtuelle

Lancement des premiers ambassadeurs de l'Agglomération Invest'in Tarbes-Lourdes-Pyrénées

- Plus de **30 ambassadeurs** dirigeants d'entreprises présents sur les marchés internationaux en 2019,
- Création d'un coffret de communication ambassadeurs (casques de réalité virtuelle, vidéos carnets, livrets),
- Mise en place de délégations avec les entreprises sur des stands partagés Invest'in TLP lors de salons internationaux (Le Bourget, MRO Europe Londres, Airbus development day),
- Animation du réseau des ambassadeurs.

Lancement de la mission de prospection et de détection de projets d'implantation d'entreprises avec le cabinet Geolink Expansion

Les actions promotionnelles (exogènes) de la CATLP :

La CATLP a été présente sur 5 salons nationaux et internationaux hors du territoire de l'agglomération :

- Salon international de l'aéronautique et de l'espace, Le Bourget, du 17 au 23 juin 2019 PARIS, stand partagé au sein du Pavillon d'Aerospace Valley, délégation : CATLP et PYRENIA ; entreprises : NAC, OTIDEA, HMT, KEEMATIC
- Airbus développement Day, 11 juillet 2019 TOULOUSE, délégation : CATLP –Next Aero Concept
- MRO (Maintenance Repair & Overhaul) Europe, 16 et 17 Octobre 2019 LONDRES, Délégation : CATLP-Next Aero Concept
- France Attractive (anciennement Parcours France), 3 et 4 octobre 2019 PARIS, CATLP co-exposante avec Ambition Pyrénées
- SIMI, le salon de l'immobilier d'entreprises à Paris, du 11 au 13 décembre 2019 PARIS, CATLP co-exposante avec le groupement de Toulouse Métropole.



1^{ère} réunion des ambassadeurs de la CATLP, le 20 juillet 2019



En 2019, 26 événements ont été organisés par l'agglomération sur son territoire réunissant plus de 680 personnes.

Animations économiques réalisées sur le territoire de la CATLP

En 2019, l'agglomération a participé ou organisé des événements ou animations économiques :

- Montain Business Summit, à Tarbes 12 et 13 juin 2019 stand exposant
- Réunion des ambassadeurs du territoire au siège de la CATLP le 19 juillet 2019
- Salon Green Innov 65 le 19 septembre 2019, avec un stand exposant. 200 personnes
- Nuit des réseaux à la CCI de Tarbes le 13 novembre 2019 avec un stand exposant, plus de 500 entreprises réunies
- BPI France TOUR « Entrepreneurat pour tous », le 3 décembre 2019, Soirée organisée avec BPI France et AD'OCC, dans le cadre du dispositif CitésLab : 130 personnes
- Présentation des entrepreneurs de l'Agglomération (pitches)
- Présentation des accompagnements et dispositifs d'aides financières
- Animations des filières en partenariat avec les pôles de compétitivité, 195 personnes
- 22 ateliers de sensibilisation organisés par CitésLabs, 334 personnes

EN RÉSUMÉ, 2019 C'EST ...

- **LA SIGNATURE LE 15 JUILLET 2019 DU CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES**
- **LE DÉVELOPPEMENT D'ANIMATIONS ÉCONOMIQUES EN LIEN AVEC LA STRUCTURATION DE FILIÈRES**
- **LE LANCEMENT OPÉRATIONNEL DE LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE CONCERNANT LES ZAE**
- **LA VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

HABITAT & POLITIQUE DE LA VILLE

L'année 2019, c'est :

Pour l'Habitat :

- le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat TLP et de l'OPAH-Renouvellement Urbain de la ville de Lourdes ;
- la poursuite de l'OPAH-RU de la ville de Tarbes ;
- l'approfondissement des démarches stratégiques autour du volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme-Habitat et Déplacement et du dispositif Action Cœur de Ville (ACV) ;
- la réalisation des bilans du PLH de l'ex Grand Tarbes et des anciennes opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Pour la Politique de la ville :

- la réalisation des Protocoles d'engagements renforcés et réciproques 2019/2022 pour les deux contrats de ville ;
- la poursuite des études NPNRU sur Tarbes et Lourdes.

LA FIN DU PROGRAMME LOCAL POUR L'HABITAT (PLH)

Le PLH de l'ex Grand Tarbes est arrivé à échéance au 31 décembre 2018.

Son bilan final a été réalisé par le service puis présenté en Commission Habitat ainsi qu'en Conseil Communautaire en septembre 2019. Il a également été transmis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Les réflexions autour de la politique Habitat de l'agglomération s'opèrent désormais à l'échelle des 86 communes dans le cadre de son **nouveau document programmatique et stratégique** (volet Habitat du PLUi-HD ou nouveau PLH).

LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Ces opérations sont dédiées à la réhabilitation des logements du parc privé autour des priorités affichées par l'Agence Nationale de l'Habitat, à savoir : la lutte contre l'habitat indigne ; l'efficacité énergétique ; l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ; l'amélioration de logements locatifs dégradés et la production d'une offre locative privée à loyer maîtrisé.

La fin des opérations programmées d'amélioration de l'habitat existantes

L'année 2019 est marquée par la fin des opérations programmées existantes (OPAH et PIG) et la présentation des bilans définitifs en Commission Habitat :

- **Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'ex Grand Tarbes** : sur les 5 années du programme, plus de 3 340 000 € d'aides publiques ont été mobilisées par les partenaires financeurs pour la réhabilitation de 352 logements de propriétaires occupants et 17 logements locatifs ;
- **OPAH Gabas-Adour-Echez** : en 5 ans plus de 200 logements ont été réhabilités mobilisant plus de 2 millions d'aides publiques.

La poursuite de l'OPAH-RU de la ville de Tarbes

Cette opération s'est renforcée en 2019 via les nouveaux dispositifs mis en place parallèlement aux aides ANAH : Action Cœur de Ville et Plan d'Investissement Volontaire (Action Logement). De nombreux projets importants de réhabilitations d'immeubles ont ainsi été étudiés et accompagnés.

Dans le cadre de cette OPAH-RU, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Tarbes, la communauté d'agglomération participe aux différentes instances (comités de pilotage, comités technique).

Les nouvelles opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire

La fin d'année 2019 a vu le lancement de :

- **l'OPAH TLP**, recouvrant l'ensemble des communes du territoire (hors Lourdes et Tarbes). Les objectifs de réhabilitation pour les 5 années à venir sont de l'ordre de 800 logements.
- **l'OPAH-RU sur la ville de Lourdes**. Suite à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle, le suivi animation a débuté fin 2019 et se poursuivra jusqu'en 2024 avec un objectif de 200 logements. En parallèle, des Opérations de Restructuration Immobilière (ORI) vont être programmées, sur certains îlots, pour permettre la requalification de l'habitat très dégradé.

En couvrant l'intégralité de son territoire par des opérations programmées, la communauté d'agglomération poursuit sa politique volontariste en faveur de l'amélioration de l'habitat existant

LE VOLET HABITAT DANS LES DOCUMENTS STRATEGIQUES

Plusieurs compétences de l'agglomération intègrent des enjeux en matière d'Habitat (Aménagement, Environnement, Gens du voyage, etc). Le service participe en continu à leurs mises en œuvre de façon partenariale.

LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Créée puis réunie pour la première fois le 28 juin 2018, la CIL a pour objectif, d'une part, de définir de manière concertée, avec les communes et les partenaires, les orientations de la politique intercommunale des attributions de logement sociaux et, d'autre part, de constituer le cadre et la gouvernance de la gestion de la demande, de l'information et des attributions. Les orientations, formalisées via la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), sont les suivantes :

- Attributions de logements à des publics prioritaires (Droit Au Logement Opposable, personnes en situation de handicap, personnes menacées d'expulsion, personnes victimes de violences...);
- 25% des attributions annuelles hors QPV doivent être consacrées aux demandeurs du 1^{er} quartile soit aux demandeurs ayant des ressources annuelles inférieures ou égales à 7 379 € (montant de ressource annuelle fixé par arrêté) ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ;
- tendre vers un taux de 50% d'attributions en QPV pour les ménages ayant des ressources supérieures aux demandeurs du 1^{er} quartile.

En matière de résultats, comme l'année précédente, le contexte du marché particulièrement détendu sur l'agglomération a contribué à **respecter, en 2019, les orientations fixées** : sur les 730 attributions en dehors des quartiers prioritaires, 172 concernaient les familles les plus démunies (soit 23,5 %). Inversement, dans ces quartiers, sur 365 attributions, 262 concernaient des familles modestes. Le délai d'attribution moyen d'un logement social est de 4 mois.

Le service est intervenu auprès des différents partenaires pour participer à la réalisation ou au suivi de nombreux dispositifs et documents stratégiques : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), Accords Collectifs Départementaux (ACD), Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), etc...

Action Cœur de Ville

Élaboré en concertation avec l'Etat, les élus locaux et les partenaires financiers, le programme Action Cœur de Ville (ACV) vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes. Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation engageront tant la commune que son intercommunalité ainsi que les partenaires publics et privés. À partir d'un diagnostic complet de la situation du centre-ville concerné, un comité de projet local détermine les actions de revalorisation concrètes à mener autour de cinq axes.

5 axes Action Cœur de Ville

- **Réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville**
- **Développement économique et commercial**
- **Accessibilité, Mobilités et Connexions**
- **Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine**
- **Accès aux équipements et services publics**

La convention cadre pluriannuelle du dispositif Action Cœur de Ville, signée fin 2018, a permis de lancer, dès 2019, des projets à thématique Habitat sur les villes de Tarbes et Lourdes. De **nombreuses réunions** ont ainsi été organisées afin de travailler sur le **périmètre ORT** (Opération de Revitalisation du Territoire), de conforter le réseau d'acteurs (État, opérateurs, ADIL...), mais aussi et surtout d'**accompagner les projets**. En lien étroit avec la direction de projet ACV, le service a participé à la fois au côté administratif de la démarche (délibérations, conduite de projet...) ainsi qu'à sa mise en œuvre opérationnelle (analyse et instruction des dossiers).



Projets de ville :

Tarbes (Haras, Place du Foirail, Pôle multimodal, Rue Brauhauban..) :

montant global **2 666 800 €** dont 1 194 953 € de subventions (CATLP, Etat).

Lourdes (City Stade, Tour de Brie, Jardin des Tilleuls..) : montant global **584 125 €** dont 253 337€ de subventions (Etat, Région).

Projet Habitat :

1 projet financé à Lourdes de 5 logements : Montant global **640 000 €** dont 280 000€ d'aides (ANAH, Action Logement, Région et Département).

Un nouveau règlement d'intervention financière en faveur de l'amélioration du parc locatif existant

Dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et du dispositif Action Cœur de Ville, une réflexion a été engagée, en 2019, sur la mise en place d'un règlement d'intervention financière visant à l'amélioration du parc locatif (réhabilitation, remise sur le marché, sortie de vacance...). Ce nouvel outil incitatif, qui doit intervenir en complément des aides des autres partenaires (Etat et/ou collectivités), permettra la requalification du bâti existant et sera opérationnel en 2020.

Le PLUi-HD

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite et l'approfondissement du diagnostic du volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HD). Ce diagnostic doit permettre d'avoir une vision exhaustive du territoire et dresser ainsi les grands enjeux en matière d'habitat, de logement et d'hébergement pour les années à venir. Le service a donc contribué à la réalisation du diagnostic (recueil de données, production de bilans, analyse, etc...), et participé à l'animation de la démarche (organisation de réunions, animation d'ateliers, visites de terrain, mobilisation des partenaires).

LES CONTRATS DE VILLE DU GRAND TARBES ET DE LOURDES 2015-2022

Le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l'État, la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un Groupement d'Intérêt Public (GIP) mutualisateur de financements et de stratégies. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire, par l'intermédiaire du GIP Politique de la Ville, au vu du plan d'actions établi de façon partenariale par l'ensemble des institutions membres de ce GIP.

La durée des contrats de ville ayant été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de Finances pour 2019, un travail partenarial et participatif a été engagé localement et a abouti à la signature, en décembre 2019, des Protocoles d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 sur les territoires du Grand Tarbes et de Lourdes.

Ces derniers réaffirment la priorité mise sur le volet emploi et développement économique, et accentuent les efforts portés sur l'inclusion numérique, la santé et la petite enfance / parentalité sur les quartiers prioritaires.

En 2019, les participations ont été les suivantes :

État : 237 000 € / CATLP : 260 000 € / Département des Hautes-Pyrénées : 211 460 € / Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 62 000 € / CAF des Hautes-Pyrénées : 11 400 € (10 000 € poste éducatrice de rue + 1 400 € fonds de participation des habitants) / OPH 65 : 15 207 € (dont 10 000 € poste éducatrice de rue + 5 207 € fonds de participation des habitants).

- Les 2 contrats de ville ce sont :**
- 4 quartiers prioritaires :
 - 3 sur Tarbes (Tarbes-Est, Tarbes-Ouest, Tarbes-Nord) / 1 sur Lourdes (Ophite)
 - 10 000 habitants
 - 2 quartiers en veille active
 - 6 conseils citoyens mis en place (4 à Tarbes et 2 à Lourdes)
 - une centaine d'actions
 - un partenariat important autour d'actions d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers.

Ces participations ont permis de soutenir, durant cette année, **110 actions** représentant un montant total de **599 886 €** (dont 73 projets dans le cadre du contrat de ville du Grand Tarbes et 37 projets dans le cadre du contrat de ville de Lourdes).

Thématiques	CDV Grand Tarbes		CDV Lourdes	
	Projets	Subventions	Projets	Subventions
Habitat / Cadre de vie et renouvellement urbain	2	8 500 €	-	-
Emploi et Développement économique	11	32 500 €	5	14 000 €
Cohésion sociale et volet transversal	60	432 184 €	32	112 702 €
TOTAL	73	473 184 €	37	126 702 €



LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Deux protocoles de préfiguration ont été signés, en 2016, sur le quartier Bel Air à Tarbes et sur le quartier de l'Ophite à Lourdes. Des études de définition (dont la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est maître d'ouvrage) ont pu ainsi être lancées sur ces deux périmètres.

Ces études ont permis :

- **Sur le quartier Bel Air**, de définir un scénario d'évolution du quartier à travers les actions suivantes : développement du centre-ville par l'intégration du quartier (désenclavement) ; mise en valeur du potentiel paysager des espaces publics ; déspecialisation des formes d'habitat ; soutien aux copropriétés.
- **Sur le quartier Ophite**, de dresser les principes d'intervention suivants : améliorer les conditions de vie et d'accueil des habitants pour éviter une ghettoïsation du quartier ; mieux répartir l'offre de logements dans l'agglomération ; traiter les risques

sismiques ; mieux intégrer la RD821 dans le respect du cadre de vie, la sécurité des habitants et l'accueil des touristes. >

Sur ces bases, des propositions de scénarii ont été faites et présentées aux conseils citoyens. Elles déboucheront, en 2020, sur un programme d'actions.

Toutefois, le contexte réglementaire, initié en 2018 (loi ELAN, lois de Finances, restructuration du tissu HLM, réduction de loyer de solidarité) et qui s'est poursuivi en 2019, a continué d'impacter la soutenabilité financière des deux projets. Si les études ont été mises en stand-by, la coordination et l'animation avec les différents partenaires s'est poursuivie. Parallèlement, le lien avec les conseils citoyens a été maintenu.

Enfin, l'année 2019 a permis également de travailler sur la rédaction de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain qui constituera le cadre administratif de la démarche avec l'ANRU.



Sur les quartiers Bel Air à Tarbes et l'Ophite à Lourdes, les 2 projets NPNRU permettront une rénovation en profondeur qui changera durablement l'image de ces territoires et améliorera les conditions de vie de leurs habitants.

- OPHITE :

- Investissement de 55 M€
- Concours financier ANRU 19,9 M€

- BEL AIR :

- Investissement de 36 M€
- Concours financier ANRU 6,9 M€

EN RÉSUMÉ, 2019 C'EST ...

- **UNE VOLONTÉ FORTÉ D'INTERVENIR SUR LE PARC PRIVÉ À TRAVERS LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET LA RÉFLEXION AUTOUR D'UN RÈGLEMENT D'INTERVENTION FINANCIÈRE SUR LES LOGEMENTS DU PARC LOCATIF**
- **UNE CONTRIBUTION ACTIVE AU VOLET HABITAT DU DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE**
- **UN ACCOMPAGNEMENT DES STRATÉGIES HABITAT SUR L'ENSEMBLE DES AUTRES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION : AMÉNAGEMENT (PLU), ENVIRONNEMENT (PCAET), POLITIQUES CONTRACTUELLES, GENS DU VOYAGE**
- **UNE PARTICIPATION EN CONTINUE AUX POLITIQUES DU LOGEMENT MENÉES PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES : ETAT (CTH, CRHH, ACD), DÉPARTEMENT (PDALHPD, PTI, SDAGDV), RÉGION (CONTRATS TERRITORIAUX)**
- **UN TRAVAIL PARTENARIAL, AUTOUR DU GIP, POUR LA RÉALISATION DES PROTOCOLES D'ENGAGEMENT RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES DES DEUX CONTRATS DE VILLE DE TARBES ET LOURDES JUSQU'EN 2022**
- **LA POURSUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES : DISPOSITIF CITÉS LAB, GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP) SUR LE QUARTIER BEL AIR, POSTES DE MÉDIATEURS ET CHANTIER EMPLOI VIA LES CONVENTIONS D'ABATTEMENTS TFPB, ETC...**
- **LA POURSUITE DES ÉTUDES DE PRÉFIGURATION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS DE L'OPHITE À LOURDES ET BEL AIR À TARBES**

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'année 2019 a été l'occasion d'accueillir au centre Nautique Paul Boyrie, le premier championnat de France Natation Jeunes mobilisant plus de **800 nageurs** (filles et garçons) de 11 à 14 ans.

LE COMPLEXE AQUATIQUE DE LOURDES

Ce complexe, conçu comme une grande halle lumineuse, a été construit en 2015. Cette piscine a été pensée pour le confort des usagers. Un espace de détente composé d'un hammam, d'un jacuzzi, de deux saunas, d'une zone de relaxation et de trois douches massantes.

Description de l'équipement :

- 1 bassin d'apprentissage avec banquettes à bulles
- 1 bassin intérieur 25m x 15m
- 1 espace détente
- 1 bassin ludique extérieur

Les faits marquants 2019 :

- Septembre 2019 : Forum des associations
- Novembre 2019 : Compétition départementale de natation
- Décembre 2019 : Téléthon - Baptême de plongée, kayak club initiations, marathon de natation

Fréquentation annuelle

Scolaires :	40 384
Public :	43 315
Associations :	14 945
Activités :	13 901
Espace Bien-être :	6 441
Total :	118 986

LE CENTRE NAUTIQUE PAUL BOYRIE, TOURNESOL (TARBES), LA PISCINE MICHEL RAUNER (SÉMÉAC)

Le Centre Nautique Paul Boyrie et la Piscine Tournesol situés à Tarbes ainsi que la Piscine Michel Rauner de Séméac drainent un large public individuel, scolaire, universitaire et associatif venant des communes qui composent l'espace communautaire. Ces structures font l'objet d'une attention toute particulière au niveau de leur maintenance, gestion et modernisation afin d'assurer confort, plaisir et qualité d'accueil pour le plus grand nombre. Elles offrent une large gamme d'activités qui prend en compte la natation scolaire de l'école maternelle à l'université, la natation sportive (natation synchronisée, natation sportive, waterpolo), le sauvetage, le triathlon, la plongée sous-marine, le canoë-kayak, ainsi que la pratique d'activités de prolongement (bébés nageurs, activités aquatiques...)

Description des équipements :

Le Centre Nautique Paul Boyrie :

- 1 bassin olympique de 50m de 8 couloirs
- 1 bassin d'apprentissage
- 1 bassin extérieur chauffé de 25m de 6 couloirs
- 1 zone aqualudique dite « sèche »
- 2 toboggans (1 serpentins et 1 pentagliss)

La Piscine Tournesol :

- 1 bassin de 25m couvert de 4 couloirs

La Piscine Michel Rauner :

- 1 bassin de 25 m couvert de 5 couloirs
- 1 bassin extérieur chauffé de 25m de 5 couloirs avec un petit bain d'apprentissage.

Les faits marquants 2019 :

La mise en place des classes bleues qui a permis d'accueillir les enfants des classes de moyennes sections maternelles. La mise en place de la phase de diagnostic du plan piscine en concertation avec les utilisateurs des équipements aquatiques.

Février : Championnat régional de sauvetage EPSTN / Championnat régional de natation organisé par le TNC.

Avril : Championnat de France N2 de sauvetage organisé par l'EPSTN.

Mai : Meeting des 30^{ème} Nautiques de Tarbes organisé par le TNC / Meeting de sauvetage international « French Rescue » organisé par l'EPSTN.

Juin : Gala de natation synchronisé EPSTN.

Juillet : 1^{er} Championnat de France Natation Jeunes organisé par le TNC.

Fréquentation annuelle

Centre nautique Paul Boyrie

145 968 utilisateurs

Scolaires : 35 154 / Public : 90 034 / Associations : 203 / Clubs : 20 577

La piscine Tournesol

31 324 utilisateurs

Scolaires : 14 581 / Public : 6 / Associations : 14 482 / Clubs : 2 255

La piscine Michel Rauner

Scolaires : 8 053 / Public : 3 633 / Associations : 318 / Clubs : 4 019

16 023 utilisateurs

LA MAISON DE L'ESCRIME

Une fréquentation de 33 000 utilisateurs pour la saison 2018/2019

La Maison de l'Escrime est composée de deux grandes salles, l'une vouée à l'entraînement et l'autre à la compétition et ses tribunes ont une capacité d'accueil de 220 personnes.

Des manifestations internationales, nationales et régionales y sont organisées.

Elle accueille les stages Locaux, Régionaux et Nationaux de l'équipe de France M20 et M17 en préparation des Championnats d'Europe et du Monde. Une action est mise en place pour la rééducation post opératoire des personnes opérées d'un cancer du sein.

Les 2 salles de la maison de l'escrime sont utilisées tous les jours de la semaine en moyenne de 9 h à 12h et de 13h à 21h.

Les faits marquants 2019:

Compétitions :

- Les 9 et 10/11/2019 : Tournoi international Cadet « Sabre d'Or » 214 participants (dont 6 nations : France, Espagne, Hollande, Israël, Allemagne et Belgique) 700 spectateurs.
- 30/11/2019 : Épreuve de Région M15 (Occitanie) 34 participants, 200 spectateurs.

8 Stages :

- 26/08/2019 au 30/08/2019 : Stage pré-rentree, préparation physique, entraînement et formation (arbitres et moniteurs) ; Club, CREFED et Bassin de formation. 30 stagiaires.
- 26/08/2019 au 30/08/2019 : Stage Pôle France Relève Sabre Tarbes. 20 stagiaires.
- 24 et 25/10/2019, 28 au 30/10/2019 : Stage Club, Bassin de Formation, CREFED et Pôle France Relève Sabre Tarbes, entraînement et formation (arbitres et moniteurs) 50 participants
- Du 4 au 6/11/2019 : Stage Club M7 à M13, entraînement, perfectionnement et formation (arbitres et moniteurs). 20 participants.



LA MAISON DES ARTS MARTIAUX

Ce bâtiment construit en HauteQualité Environnementale (HQE) a pour objet d'une part, d'accueillir les comités sportifs départementaux qui réunissent l'ensemble des Arts Martiaux (Aïkido, Judo, Jujitsu, Karaté, Kendo, Taekwondo, Yoseikan Budo et le Wushu), et d'autre part, d'accueillir des compétitions, des stages, des entraînements collectifs, ainsi que l'enseignement des sciences techniques des activités physiques et sportives. Tout au long de l'année des cours inter clubs sont donnés les lundis et jeudis. Toutes les réunions du comité départemental se déroulent au sein de cet équipement (bureau directeur et comité directeur).

Fréquentation annuelle : 3 000 personnes





L'USINE DES SPORTS (BÂTIMENT 313)

Situé au sein de l'ancien Arsenal de Tarbes, créé en 1871, le bâtiment 313, désaffecté depuis la fermeture des établissements GIAT Industries, fait l'objet d'une réhabilitation ; décidée par les élus en 2017 pour un projet à dimension infra et supra communautaire : **un complexe multisport baptisé l'USINE**, d'une superficie de **11 000 m²**. Une étude de diagnostic technique, destinée à déterminer les contraintes liées à l'environnement et au changement de destination du bâtiment, ainsi qu'une étude de programmation, pour définir le programme architectural et technique, ont déjà été financées par l'Agglomération, en préalable à la réalisation des travaux.

Une salle multisport pour tous mais aussi d'envergure internationale

Répondant aux besoins exprimés à la fois par les communes, les associations et les clubs sportifs, l'Usine proposera une **pratique indoor**, à l'abri des contraintes climatiques, d'activités généralement pratiquées en extérieur (escalade, athlétisme) et des activités multiples comme le basket-ball, le hand-ball, le volley-ball et le badminton. Des compétitions nationales et internationales sont notamment prévues pour l'escalade qui pourra accueillir les 3 disciplines (bloc, vitesse, difficulté)

Modernité et respect du patrimoine industriel

L'intervention sur le bâtiment pour sa reconversion en complexe sportif conservera la quasi-totalité de la structure principale existante constituée d'éléments métalliques. A l'intérieur, l'espace sera basé sur une circulation fluide, avec des zones distinctes. En rez-de-chaussée, le hall d'accueil, les vestiaires, l'infirmerie et les locaux techniques. Au 1^{er} étage, l'administration, une salle de rédaction et un mur d'escalade d'entraînement. Le grand volume du bâtiment permettra de conserver une vue panoramique sur l'ensemble des équipements.

Dans la partie consacrée aux activités sportives (RDC), le Pôle d'athlétisme occupera la moitié de la surface, à proximité des terrains multisports et de l'espace consacré à l'escalade avec deux murs en vis-à-vis dont un d'une hauteur de 20m par endroits.

Le concours d'architecte lancé en 2017 a été remporté par le groupement IDOM (Barcelone) DUFFAU et associés (Toulouse) et ALAYRAC (Toulouse). L'année 2019 a permis de valider l'**Avant-Projet Définitif** (avec un montant de travaux d'environ 9 M d'Euros HT) et de déposer le Permis de Construire. Les travaux démarreront dans le deuxième semestre 2020 pour une durée de 12 mois.

L'HIPPODROME DE LALOUBÈRE



Équipement doté d'un environnement exceptionnel au pied des Pyrénées, agrémenté d'un parcours de golf, de tribunes et d'un restaurant. Il est célèbre pour sa piste en herbe de 1.800 m de long et sa ligne droite d'arrivée de 450 m.

L'hippodrome, né en 1809, connaît une renaissance depuis 2001, date à laquelle il a été reconnu **Équipement sportif d'intérêt communautaire** par l'ex Grand Tarbes. Les courses de chevaux organisées à l'hippodrome de Laloubère sont télévisées. Ces retransmissions permettent d'étendre considérablement la fréquentation de l'hippodrome. Pour chaque course plus de 2 500 personnes sont présentes. La piste est une référence pour sa qualité devenue exceptionnelle au dire des professionnels. Les courses se font en journée et en semi-nocturne.

Principales dates des courses :

- 8 et 21 avril 2019
- 10 mai 2019
- 15 juin 2019
- 13 et 20 octobre 2019

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

EN RÉSUMÉ, 2019 C'EST ...

• **363 000**
USAGERS QUI ONT FRÉQUENTÉ LES 7 ÉQUIPEMENTS

• **40**
COMPÉTITIONS ORGANISÉES

• **24 000**
HEURES D'OUVERTURE À LA PRATIQUE

LECTURE PUBLIQUE

EN RÉSUMÉ, 2019 C'EST ...

- **LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE NUMÉRIQUE ET DE LA GRAINOTHÈQUE,**
- **LA POURSUITE DE L'HARMONISATION DES STRUCTURES,**
- **LA FINALISATION DE LA PROGRAMMATION DE LA NOUVELLE MÉDIATHÈQUE « TÊTE DE RÉSEAU »**

QUELQUES CHIFFRES >

L'année 2019 a vu une fréquentation stable des usagers du réseau de lecture publique : **11%** de la population de l'agglomération est inscrite dans une médiathèque.

470 000 documents ont été empruntés par des individuels et 39 000 par des collectivités. Le bibliobus a prêté plus de **25 000** ouvrages.

La cyberbase de Lourdes compte environ **10 000 visites** dans l'année : celle-ci offre, tous les mois, une large gamme d'ateliers numériques d'apprentissage ou de perfectionnement.

Le service de portage de livres à domicile fidélise ses bénéficiaires et enregistre de nouvelles demandes, à savoir **80** usagers pour 2019.

Lecture numérique

Durant l'été 2019, le réseau de lecture publique a lancé sa plateforme de livres numériques dont l'objectif premier est de proposer un catalogue complémentaire des collections papiers. Dans le cadre de leur abonnement, les lecteurs peuvent emprunter à la fois des livres papier et des livres numériques. Cette plateforme remporte un vif succès, le catalogue est en constante évolution (nouveauautés, sélections thématiques) avec plus de 300 ouvrages en 2019 et plus de **250** lecteurs inscrits.

Mise en place de rendez-vous de médiation numérique :

Afin d'accompagner et de sensibiliser les usagers à la lecture numérique, des rendez-vous sont programmés pour expliquer comment télécharger des livres numériques sur ordinateur, tablette, liseuse ou smartphone.

Grainothèque de Lourdes

Nouveau service avec une dimension participative, la grainothèque de Lourdes a fêté ses 1 an en octobre 2019. Elle comptabilise une centaine de variétés de graines destinées au troc.

La grainothèque sème des pratiques vertueuses :

Un cycle concernant la permaculture a été mis en place sur place et hors les murs- dans le jardin d'un intervenant- pour une meilleure connaissance de cet aspect novateur du jardinage.

Vers l'harmonisation

Le réseau de lecture publique a l'ambition de créer autour de ses offres culturelles un maillage dense et efficient, pour satisfaire tous les publics dans un souci d'inclusivité et d'équilibre territorial. Un travail d'harmonisation des actions et des procédures a été entrepris par les équipes selon 3 axes principaux : documentaire, numérique et développement des publics / action culturelle. La finalisation du marché public visant à se doter d'un système intégré de gestion de bibliothèques est un pas de plus vers cette mutualisation.

Un logiciel métier commun à toutes les structures :

Ce logiciel permettra aux bibliothèques/médiathèques/ludothèque de disposer d'un outil informatique commun et d'un site internet performant, accessible à tous.

LES PROJETS

Nouvelle médiathèque (Arsenal, Tarbes)

La nouvelle médiathèque est l'un des projets structurants du **Projet d'agglomération**. Située dans le bâtiment 111 du quartier de l'Arsenal à Tarbes, le futur bâtiment de **3700 m²** répondra aux nouvelles exigences digitales en matière de lecture publique.

La programmation concernant la future médiathèque « tête de réseau » est en voie de finalisation, le concours d'architecte sera lancé à l'automne 2020.

Contrat Territoire lecture

Pour aller plus loin dans la mutualisation des moyens et des compétences, le réseau de lecture publique va bénéficier avec le soutien de la DRAC Occitanie, d'un Contrat Territoire Lecture. Ce dispositif, mis en place par le ministère de la Culture depuis 2010, a pour but de soutenir les collectivités territoriales, dans leurs missions de **démocratisation de la culture** à travers l'offre documentaire, l'action culturelle, et le développement numérique des bibliothèques.

Cette contractualisation avec l'État permettra la réalisation d'un diagnostic en vue de définir une stratégie de développement à l'échelle de l'agglomération et visera à **renforcer la politique culturelle et les actions numériques de l'ensemble des structures**.

ENVIRONNEMENT

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

La CATLP a pour compétence optionnelle la « Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » qui comporte essentiellement les thèmes suivants:

- lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores,
- soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- élimination des déchets ménagers et assimilés,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GeMAPI),
- chemins de randonnée (compétence facultative).

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

La CATLP est rattachée par convention au réseau régional de mesure de la qualité de l'air qui est géré par **ATMO Occitanie**. Le territoire compte trois stations : une à Tarbes et deux à Lourdes.

Une station fixe au lycée Jean Dupuy permet de mesurer en continu les polluants suivants : dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ozone, particules en suspension, métaux lourds, hydrocarbures aromatiques et benzène.

Depuis mars 2017, un avenant à cette convention a été signé afin d'intégrer les stations de mesures de la ville de Lourdes. Ainsi, quotidiennement, un indice ATMO est calculé et édité dans la presse locale et sur le site de la communauté d'agglomération. En outre, ATMO Occitanie envoie mensuellement une analyse plus exhaustive des stations.

En 2019, la qualité de l'air a été globalement bonne, sans dépassement du seuil d'information et de recommandation pour aucun des polluants réglementés. Pour l'Ozone, au vu des conditions climatiques, la valeur réglementaire relative à la protection de la santé a été dépassée pendant 29 jours d'avril à août (13 jours à Lourdes et 16 à Tarbes). Pour les particules en suspension inférieures à 10 microns, il a été constaté un seul jour d'épisode de pollution de l'air en janvier à Tarbes.

Il a été constaté un seul jour d'épisode de pollution aux particules de l'air en janvier à Tarbes.

SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

La CATLP intervient sur ses propres bâtiments par le biais de diagnostics du bâti, sur les installations climatiques mais également par un suivi de ses consommations. L'intégration des nouveaux équipements lors de la fusion des EPCI a augmenté de 20% à 25% la consommation d'énergies (électricité, gaz et bois) par rapport au périmètre de l'ex Grand Tarbes. Ce bilan intègre, depuis 2018, l'éclairage public et les équipements d'eau et d'assainissement des ZAE. **Pour le compte du patrimoine de la CATLP, la consommation énergétique se situe aux environs des 13 000 MWh annuels.**

Plan Climat Énergie Territorial (PCAET)

La CATLP intervient également dans l'accompagnement technique des projets de rénovation énergétique de ses communes membres par le biais d'une mission de conseil portée par le chef de projet PCAET. L'année 2019, nous a permis de préfigurer un renforcement du dispositif pour l'année 2020 afin de répondre plus efficacement aux attentes de nos communes membres et des objectifs réglementaires de plus en plus élevés.

La mise en œuvre des actions de soutien de maîtrise de la demande d'énergie sur la CA TLP sont l'émanation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui succède au Plan Climat Énergie Territorial (PCeT) de l'ex Grand Tarbes. **Il concerne tout le territoire** tout en complétant et élargissant bon nombre de points des diagnostics, en intégrant les aspects de qualité d'air et de séquestration du carbone.

Le PCAET est la réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique.

Il a deux objectifs : **anticiper** la fracture énergétique et **d'enclencher un changement de modèle** économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources et anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir.

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles. Le PCAET comporte des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire de la communauté d'agglomération dans des temps donnés, à décliner dans chacune de ses politiques sectorielles. Ainsi cette stratégie territoriale pour l'habitat, par exemple fixe le cap de réduction de 32% les consommations énergétiques du secteur d'ici à 2030. Le programme d'actions 2019-2025 du PCAET de la CATLP comporte **43 actions** relevant des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires. Sur la base du plan d'actions du PCeT de l'ex Grand Tarbes, le territoire a été lauréat de l'appel à projet du Ministère de l'Environnement « **Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte** » (TEPCV) en octobre 2015, au même titre que la communauté de communes du Pays de Lourdes en mai 2016 et le PETR Pays de Lourdes en Vallée des Gaves en décembre 2016. Sur le territoire de la CATLP, les actions issues du TEPCV représentent 9 millions de travaux ou d'animations dont 4 millions d'aides alloués (3.2 TEPCV et 0.8 Région/Europe). Ces financements et la mise en œuvre du programme d'actions ont pris fin le 31 décembre 2019.

ELIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 31 janvier 2017, la CATLP a transféré sa compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » au **SYMAT**. Ce syndicat a donc vu s'étendre son périmètre d'actions puisqu'il assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des 7 anciens EPCI FP depuis le 1^{er} mars 2017. En 2019, **66 931 tonnes ont été collectées**, 30 336 tonnes d'ordures ménagères et assimilés (46 %) et 36 595 tonnes de collectes « séparées » (54 %) ; ce tonnage est réparti de la façon suivante : 11 % de multi matériaux (papiers et emballages), 6 % de verre et 37 % d'encombrants et de déchets portés en déchèteries.

Le SYMAT adhère au Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets (**SMTD65**) qui exerce la partie « **traitement** » de la compétence, y compris les opérations de transport secondaire (des centres de transfert aux centres de traitement), de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les déchets pris en considération sont les déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination (déchets ménagers et assimilés, déchets verts et déchets collectés en déchèteries). Sur le territoire du SYMAT, 20 038 tonnes ont été incinérées avec valorisation énergétique, 10 273 tonnes (collecte sélective/verre/journaux magazines) et 24 652 tonnes (déchèteries) ont été traitées en recyclage et valorisation « matière » et enfin 18 914 ont été stockées en centre d'enfouissement.

La CA TLP vote la **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et, depuis l'instauration de la redevance spéciale, les exonérations pour les producteurs de déchets non ménagers qui en font la demande. En 2019, les collectes d'ordures ménagères ont été comptabilisées de manière réelle dans 21 communes en 2018 ont été payées via la TEOMi (TEOM incitative). En sus, en 2019, la TEOMi a été votée pour être instaurée sur 9 communes supplémentaires pour paiement en 2020.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

En 2019, la CATLP a transféré la compétence GeMAPI sur tout son territoire et perçu la taxe GeMAPI, assise sur les 4 taxes « habituelles ».

La **GEMAPI** est une nouvelle compétence transférée aux EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018 ; selon l'article L 211-7 du code de l'Environnement, elle consiste en :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1).
- L'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau (item 2).
- La défense contre les inondations (item 5).
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8).

2019 a permis d'être membre d'un syndicat par bassin versant: PLVG pour le gave de Pau amont, Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP) pour le Gave de Pau aval, Syndicat Mixte de l'Adour Amont (des sources jusqu'à Barcelone du Gers) pour l'Adour hors Arros et Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB) pour le Gabas.

La CATLP est restée compétente pour un item du Gabas et pour l'Arros.



SENTIERS DE RANDONNÉE

Six des sept EPCI fusionnés en janvier 2017 avaient créés et entretenus des sentiers de randonnée sur leurs territoires.

Un état des lieux très précis avait été réalisé pendant l'été 2017 pour déterminer, sur ces sentiers communautaires, ce qui avait été fait, dans quels états ils étaient et dans quelle mesure il était possible de prendre cette compétence sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il a révélé un manque d'entretien sur plusieurs secteurs, des fermetures de portions par la pousse de la végétation, un manque de balisage ... et bien entendu un manque d'harmonisation sur le nouveau territoire communautaire.

Touchant du doigt tout l'intérêt de faire découvrir l'agglomération pas ces sentiers, il a été choisi, en 2017, de garder cette compétence au sein de l'agglomération pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel par un maillage de sentiers qui permettent aux habitants et aux visiteurs de découvrir nos richesses par la marche et/ou le vélo tous chemins.

2019 a permis de se donner les moyens humains, matériels et financiers d'exercer cette compétence et de gérer au quotidien cette nouvelle compétence et les 600 kilomètres qu'elle représente ; en sus de nouveaux itinéraires ont été créés à Lourdes et à Juillan.

Les travaux d'entretien, tonte, balisage ... sont réalisés en grande partie en régie par le personnel du service Environnement mais également par des personnes en insertion via un marché spécifique pour le CaminAdour ou du personnel communal de Bours. En sus, des jeunes des quartiers prioritaires politique de la ville, sont venus travailler au sein du service pendant 20 jours dans le cadre de deux chantiers « 1^{ers} pas vers l'emploi », en mars et en juin.

PROMOTION TOURISTIQUE

Compétence « Promotion touristique »

Créé mi 2017 sous forme associative en lien avec la loi, l'office de tourisme intercommunal a pu poursuivre ses actions de promotion des territoires de Saint-Pé-de-Bigorre et de Batsurguère.

Après une année 2018 de consolidation des actions de l'office de tourisme intercommunal et de la CATLP en matière de promotion du tourisme, l'année 2019 peut être considérée comme une **année de transition**, avant le démarrage d'un nouveau cycle en 2020 et l'établissement de nouveaux objectifs.

L'offre et la demande touristiques en quelques chiffres

- Après analyse sur les mois de juillet et d'août 2019, ce ne sont pas moins de **2 251 visiteurs** qui sont passés sur le point d'accueil de Saint-Pé-de-Bigorre (soit une augmentation de plus de 32% par rapport à 2018) dont 1356 ont entrepris la visite de l'église de la commune durant la période estivale. Cette offre a été, comme chaque année, complétée par un point d'accueil à Ségus.
- Au niveau de l'offre d'hébergement sur Saint-Pé-de-Bigorre, Peyrouse et la vallée de Batsurguère, les possibilités offertes par le territoire permettent de répondre à la diversité des demandes et des attentes (groupes/individuels & qualitative/économique) et au panel de clientèles venues en séjour.
- Sur le dernier recensement connu de 2017, hors Lourdes et Tarbes, on dénombrait un total de 43 unités d'hébergement réparties comme suit : 2 campings, 1 ferme-auberge, 31 meublés touristiques, 4 hôtels, 3 chambres d'hôtes, 1 colonie de vacances et 1 gîte de groupes.

Les fondements de la promotion et de la valorisation du tourisme local en 2019 ont eu pour but d'augmenter l'attractivité du territoire et les flux touristiques.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a procédé au cours de l'année 2019 au recrutement d'un responsable Tourisme/Culture/Patrimoine afin de conforter le positionnement de l'office à l'échelle intercommunale et d'en renforcer ses actions. Les axes de travail qui lui ont été fixés sont les suivants :

- L'affirmation du positionnement de l'**office de tourisme intercommunal** sur le territoire de la CATLP (hors Lourdes et Tarbes)
- Une **refonte** de l'organisation territoriale touristique pour tendre vers plus d'efficacité
- Animation et pilotage de la **commission tourisme** et du groupe de travail sur la taxe de séjour.
- Mise en œuvre de **projets nouveaux** (chemins de Saint Jacques, base nautique de St-Pé,..)
- Packager une **offre touristique cohérente** et attractive sur l'agglomération.
- Travailler et **entretenir les liens** avec les OT de Tarbes et Lourdes, HPTE, en cohérence avec le chargé de mission marketing territorial de la CATLP.
- Animation du pôle touristique **Tarbes/Val d'Adour**.

Promotion touristique et communication de l'office de tourisme intercommunal en 2019

À titre non exhaustif, voici quelques exemples qui illustrent la promotion du territoire engagée par l'Office de tourisme intercommunal :

- Carte de vœux
- Guide Pratique 2019 (2000 exemplaires)
- Kakémonos entrée village
- Cartes et plans (1000 exemplaires)
- Flyer rando de l'été AEM (1000 exemplaires)
- Set de tables (5000 exemplaires)
- Mise à jour des sites syndiqués (HPTE, CRT...)
- Réseaux sociaux et optimisation des référencement
- Encarts publicitaires "Guide hiver" et "Guide été"
- Programmation des animations de l'été à Saint-Pé
- Magazine vallée des gaves en collaboration avec l'ATVG et l'OT de Lourdes
- Accompagnement du point d'information de Batsurguère quant à la réalisation d'un circuit de promenade fleuri sur la commune de Ségus et ses alentours
- Participation à la mise en place de PYRÉNÉES TV
- Participation à l'organisation de la Route de la Transhumance (animation interrégionale)

Le Conseil d'administration de l'association du 11 décembre 2018 a pu faire le bilan des actions menées ainsi qu'un bilan financier faisant tous deux apparaître un besoin de financement complémentaire afin de développer de nouvelles actions. La subvention communautaire a ainsi été augmentée en 2019 à **50 000 €** lors du vote du budget de la CATLP le 19 décembre 2018.

Les projets touristiques portés par la CATLP

Plusieurs projets à dimension touristique ont été mis à l'étude sur 2018 par la CATLP et poursuivis en 2019 :

L'étude de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes

2018 a vu la réalisation d'une étude par le cabinet Trace-TPI concluant à la faisabilité de cet itinéraire qui va être réalisé par la CATLP. En 2019, le projet a été affiné en fonction des exigences de terrain et des attentes de chacun. Une proposition de tracé (faisabilité, technicité, itinéraire) sera initiée en 2020 en vu de sa réalisation.

Le projet Universciel

Après le lancement, l'étude de programmation de l'équipement en 2018, confié au cabinet CPAMO, aura permis de définir le programme. Le choix d'un maître d'œuvre est en cours de procédure.

Le projet de centre d'entraînement au Pic du Jer

L'année 2019 aura permis de lancer les travaux de réalisation de nouvelles pistes VTT. Le travail de programmation du centre d'entraînement s'est également poursuivi en partenariat avec l'ADAC 65 pour aboutir à un programme qui fera l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre en 2020.

Le Projet de valorisation des retables baroques du territoire

Un travail de fond a été engagé en 2019 avec les spécialistes de la question. L'objectif est d'aboutir à la réalisation d'un ouvrage de qualité sur le sujet en 2020 mais aussi de parcours de visite thématiques.

EN RÉSUMÉ, 2019 C'EST ...

- **UN TRAVAIL DE REPOSITIONNEMENT ET D'OPTIMISATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**
- **UN ACCOMPAGNEMENT EFFICIENT DE NOMBREUX PROJETS TOURISTIQUES PAR LA CATLP**
- **LA PERSPECTIVE DE REPENSER L'ORGANISATION TOURISTIQUE ET LE MAILLAGE PARTENARIAL AUTOUR DE LA PROMOTION/VALORISATION DU TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER CETTE COMPÉTENCE AUSEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

MOBILITÉ



L'année 2019 a été une année consacrée à la procédure pour le choix du délégataire du futur réseau de transports de l'agglomération. Cette année a également été marquée par la réalisation et la mise en service le 2 septembre 2019 du pôle d'échanges de transports scolaires de l'avenue Pierre de Coubertin.

LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT

Présentation des deux réseaux de transports urbains présents en 2019 sur le territoire - Rapports d'activités des délégataires

Réseau des autobus urbains ALEZAN en 2019 (sur l'ex Grand Tarbes) - Délégataire Société KEOLIS

- Effectif : 58 personnes (dont 47 conducteurs chez Keolis Grand Tarbes + 16 conducteurs chez des sous-traitants soit un total de 63 conducteurs)
- Nombre de véhicules : 48 véhicules
- Nombre de voyages : 1 472 543 voyages
- Nombre de kilomètres : 1 366 165 km
- Coût total du réseau : 5 167 002 €
- Contribution forfaitaire versée au délégataire : 4 412 080 €
- Recettes commerciales du réseau : 591 653,94 €

Le nombre de kilomètres est resté sensiblement stable par rapport à 2018 (hausse de 0,26%). La fréquentation a par contre progressé de 2,37%, cette hausse peut s'expliquer par la mise en place de la gratuité pour les ayants-droits des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CMU-C) ainsi que par la hausse du coût du carburant.

Réseau des autobus urbains Mon CITYBUS à Lourdes - Délégataire Société ACTL CARALLIANCE

- Effectif total : 14 personnes (conducteurs en temps complet annuel et conducteurs saisonniers)
- Nombre de véhicules : 9 véhicules
- Nombre de voyages réalisés : 190 543 voyages
- Nombre de kilomètres : 170 938 km
- Montant total des charges du réseau : 787 253,43 €
- Contribution forfaitaire versée au délégataire : 634 694,99 €
- Recettes commerciales : 167 191,10 €

La fréquentation du réseau a progressé de 7 % et les recettes ont augmenté de 10% par rapport à 2018, cette augmentation s'explique par l'impact du spectacle Bernadette de Lourdes.

La part des titres unitaires a augmenté contrairement aux abonnements trimestriels et titres de circulation qui ont diminué en 2019.

Les deux contrats de délégation de service public des transports urbains de l'ex CA du Grand Tarbes et de Lourdes s'achèveront le 1^{er} avril 2020. **Un réseau unique de transports collectifs sur l'ensemble du ressort territorial de la CATLP sera mis en place en 2020 .**

Vers un réseau unique de transports collectifs

L'année 2019 a été consacrée au déroulement de la procédure de renouvellement du délégataire pour l'exploitation du futur réseau de transport de la CATLP. La procédure a été lancée par délibération du conseil communautaire le 27 mars 2019. Cinq sociétés ont déposé une candidature.

Dans sa séance du 17 mai 2019, la commission de délégation des services publics a admis quatre candidats à déposer une offre. Le cahier des charges de la DSP leur a donc été envoyé. À la date limite de remise des offres, le 26 septembre 2019, deux sociétés ont déposé une offre : les sociétés Vectalia et Keolis. S'en sont suivies l'analyse des offres et trois séances de négociation avec les candidats. La CATLP signera en 2020 le prochain contrat de délégation de service public pour l'exploitation du futur réseau de transport de la CATLP.

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCESSIBILITÉ ET DES PÔLES D'ÉCHANGES.

L'aménagement du pôle d'échange scolaire avenue Pierre de Coubertin >

La ville de Tarbes maître d'ouvrage a débuté les travaux au second trimestre 2019. Les services transports de l'agglomération, de la Région et les transporteurs ont travaillé ensemble à partir du mois de mai afin que tous les circuits scolaires soient adaptés pour desservir ce nouveau pôle. Il a été mis en service avec succès le 2 septembre 2019.



L'accessibilité des réseaux

Afin de permettre l'accès du plus grand nombre aux réseaux de transports urbains, le service mobilité de la CATLP et les délégataires ont rencontré les associations de personnes en situation de handicap et le collectif Acces 65. Ces échanges ont permis de mieux connaître les difficultés rencontrées par les personnes handicapées afin d'améliorer les conditions d'accès aux transports en commun.

Des mesures ont depuis été mises en œuvre par Kéolis Grand Tarbes.

La CATLP a poursuivi le versement de fonds de concours aux communes compétentes en matière de voirie afin de mettre en accessibilité des points d'arrêt de transports urbains classés comme prioritaires (obligation de la loi Handicap). La commune de Laloubère a déposé une demande de fonds de concours pour l'aménagement du point d'arrêt situé devant la clinique des yeux.



LES MOBILITÉS DOUCES ET LE PLUI

Les mobilités douces

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) prévoit une diminution de la part modale de la voiture, une hausse de la part modale des transports en commun, le développement de mobilités douces, ainsi qu'une hausse du taux de remplissage des voitures.

Un chargé de mission mobilités actives a été recruté en 2019 par l'agglomération. Il a réalisé un état des lieux des aménagements cyclables existants, pris contact avec les services techniques des communes afin d'évoquer les problématiques sur les aménagements existants et leurs attentes.

Un schéma directeur des itinéraires cyclables couvrant la totalité du territoire de la CATLP doit être réalisé afin de développer l'usage du vélo. Le cahier des charges de la consultation a été rédigé au cours du dernier trimestre 2019, un marché va être passé en 2020 pour choisir un bureau d'études.

Des démarches ont été engagées auprès des entreprises afin de connaître leurs avancements dans la réalisation d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE). Une réflexion sera menée au sein de la CATLP pour réaliser un plan de déplacement d'administration.

Le service a également été associé à la réalisation de l'itinéraire de la **Véloroute 81** qui a pour objectif de relier Bayonne et Perpignan en passant par les Pyrénées. Notre territoire est concerné par le tronçon reliant St-Pé-de Bigorre à Séméac.

Les mobilités alternatives auront également une place importante dans la future DSP, il a en effet été décidé d'y inclure un **pack mobilité**. Ce pack comprendra une flotte de vélos et de véhicules électriques en auto partage ainsi qu'une plateforme de covoiturage.

Le PLUi

Dans le cadre du diagnostic préalable à l'élaboration du PLUi/SCOT une **enquête mobilité** a été réalisée. Cette enquête était à destination des habitants du territoire mais également des personnes de passage ou travaillant dans la CATLP. Elle a permis de mieux connaître les pratiques de déplacement des habitants et leurs attentes pour contribuer aux prises de décisions relatives à l'aménagement du territoire, au développement durable ainsi qu'à l'amélioration de l'offre de transports. Des visites de terrain ont également été réalisées avec l'AUA assistant à maîtrise d'ouvrage de la CATLP. **Ce travail a permis d'élaborer un diagnostic de la mobilité sur notre territoire (flux de déplacement, place de la voiture...) et de dégager les enjeux en matière de mobilité et de déplacements.**

EN RÉSUMÉ, 2019 C'EST ...

- **UNE FRÉQUENTATION DES TRANSPORTS EN COMMUN À LA HAUSSE SUR LES RÉSEAUX URBAINS DE TARBES ET DE LOURDES**
- **LE DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR UN RÉSEAU DE TRANSPORT UNIQUE COUVRANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN 2020**
- **UN TRAVAIL CONTINU SUR L'ACCESSIBILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES.**



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

Poursuite de l'élaboration des documents d'urbanisme engagés par les EPCI et les communes avant la création de la CATLP et évolution d'autres documents d'urbanisme existants

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PLUI HD)

Un Diagnostic/Enjeux du Territoire a été engagé en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Toulousaine et en association avec le cabinet Rivière, Avocat et Associés. Une évaluation environnementale a été confiée au Bureau d'Etudes Verdi Conseil.

Un séminaire de lancement de la démarche s'est tenu le 18 avril et des ateliers thématiques ont réuni élus et acteurs du territoire en juin, permettant des débats et échanges destinés à alimenter le Diagnostic partagé.

En novembre, 3 rencontres territoriales sectorielles avec les élus ont permis de partager le fonctionnement des territoires dans l'agglomération et d'éclairer ainsi le Diagnostic.



Engagement du Diagnostic/Enjeux du territoire de la Communauté d'Agglomération

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUUX (PLUi) ET COMMUNAUX (PLU)



Les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) sont des documents qui étudient le **fonctionnement** et les **enjeux** d'un territoire. Ils aident à fixer les grandes orientations des politiques publiques qui définiront le territoire de demain, autour de thématiques comme la démographie, le logement, le développement économique, les équipements publics, les infrastructures, le paysage, l'environnement... Les PLUi sont établis en concertation avec les habitants et acteurs du territoire. Ils sont d'une importance capitale.

Concomitamment à la démarche du PLUi HD, la CATLP a décidé de poursuivre l'élaboration des documents d'urbanisme engagés par les communes et les communautés de communes avant le 1^{er} janvier 2017.

Le PLUi du Canton d'Ossun

Poursuite du travail sur la partie réglementaire avec validation par les élus, en COPIL, du règlement écrit et graphique. Présentation de ce travail réglementaire lors de 3 réunions publiques les 21, 26 et 28 novembre, dans le cadre de la concertation prévue pour l'élaboration du projet de PLUi.

Le PLUi du Pays de Lourdes

Poursuite de l'élaboration du PLUi dans sa phase réglementaire après débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) en Conseil Communautaire. Début du travail avec les élus sur le zonage et premières propositions réglementaires.

Le projet de PLU de Bours

Finalisation de la phase réglementaire du projet de PLU Arrêt du projet de PLU. et bilan de la concertation en Conseil Communautaire le 18 décembre 2019.

Le projet de PLU de Chis

Finalisation de la phase réglementaire. Arrêt du projet de PLU et bilan de la concertation en Conseil Communautaire le 25 septembre. Consultation des Personnes Publiques Associées sur le projet arrêté de P.L.U. début novembre 2019.

Le projet de PLU d'Odos

Modifications apportées au projet de PLU arrêté pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et des recommandations du commissaire enquêteur après l'enquête publique. Dossier modifié du projet de PLU. approuvé en Conseil Communautaire le 25 septembre 2019.

Le projet de PLU de Soues

La Communauté d'Agglomération a engagé, en mai 2019, une étude de repositionnement économique et d'aménagement du pôle économique Parc de l'Adour afin d'apporter des réponses en matière de foncier/immobilier auprès des entreprises.

L'élaboration du projet de PLU de Soues a donc été suspendue le temps de cette étude.

Le 16 octobre 2019, le comité de pilotage a entériné le projet de réorientation économique proposé par les bureaux d'étude et repris dans le rapport consolidé à savoir : logistique, agroalimentaire, artisanat et industrie.

Avant de reprendre les travaux d'élaboration du PLU il est nécessaire d'échanger avec les élus de Soues sur ces orientations économiques et urbanistiques qui vont remettre en cause certains axes du projet de territoire de cette commune.

Poursuite de l'élaboration des PLU des communes de Bours et Chis. Mise en attente du projet de PLU de Soues. Approbation du PLU d'Odos

L'ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS

La CATLP a accompagné les communes afin de conduire et de poursuivre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme existants.

Révision :

Révision de la Carte Communale d'Ossen, prescrite par délibération du Conseil Communautaire le 18 décembre 2019.

Révisions allégées :

Révision allégée du PLU de Tarbes :

Prescrite par délibération du Bureau Communautaire le 14 février afin de supprimer l'Élément de Paysage à Préserver (EPP n°10) pour permettre la réalisation du projet des archives départementales sur le site de l'ancienne école normale au 6, rue Eugène Ténot.

Tenue de 2 réunions publiques, le 02 octobre et le 25 novembre pour concertation avec la population.

Révision allégée du PLU de Horgues :

Prescrite par délibération du Bureau Communautaire le 16 mai afin de réduire de 200 mètres à 100 mètres la prescription de distance à respecter pour les bâtiments d'élevage par rapport aux zones U et AU.

Tenue de 2 réunions publiques le 14 octobre et 18 novembre pour concertation avec la population.

Modifications et modifications simplifiées :

Modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Séméac : elle portait sur une évolution réglementaire de l'article 7 des zones UB, AU et AULD et une mise en conformité du règlement graphique avec le PADD. Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Bureau Communautaire le 16 mai 2019.

Modification n°4 PLU de la commune d'Aureilhan : cette modification concernait la définition d'un principe de maillage entre la rue de la Moisson et la RN21 et visait à le rendre opposable dans le PLU. Cette modification n°4 a été approuvée par le Bureau Communautaire du 19 juin 2019.

Modification n°1 du PLU de la commune d'Ibos pour ouverture à l'urbanisation d'un secteur de la zone d'activités nord et modifications de certaines dispositions du règlement écrit : organisation de l'enquête publique au 2^{ème} semestre 2019.

Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Allier pour évolution réglementaire des zones UA, UB et AU : approuvée par délibération du Bureau Communautaire en date du 20/09/2019.

Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Jarret portant sur l'évolution réglementaire des zones urbaines (art.11) : approuvée par délibération du Bureau Communautaire en date du 20/09/2019

Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Horgues pour réécriture de l'art. 7 des zones UA, UB, UC et AU et de l'art.11 des zones UA, UB, UC, AU, A et N : approuvée par délibération du Bureau Communautaire en date du 20/03/2019.

Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Tarbes pour suppression de l'Emplacement Réserve n°11 : approuvée par délibération du Bureau Communautaire en date du 20/09/2019.

Modification simplifiée n°6 du POS de la commune de Lourdes pour une évolution du règlement écrit des articles 1 et 10 pour la zone 1NAa du P.O.S et la suppression de l'emplacement réservé n° 54 : approuvée par délibération du Bureau Communautaire en date du 20/09/2019.

Mise à jour du POS de la commune de Lourdes par arrêté n° 2019-SAEU-13 du 02/07/2019 actualisant la liste et le plan des Servitudes d'Utilité Publique : report de la servitude AS1 – Eaux des forages du Tydos.

Projet de Site Patrimonial Remarquable (SPR) régi par une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la ville de Lourdes

Lors du conseil communautaire du 27 mars 2019, les élus ont arrêté le projet de SPR et émis un avis favorable au dossier de Périmètres Délimités des Abords qui lui est associé. Suite à cela, la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a émis, après saisine, un avis favorable au dossier. L'enquête publique conjointe a pu être ouverte sur une période d'un mois, du 4 décembre 2019 au 8 janvier 2020. Le dossier sera ensuite soumis à l'avis du préfet de Région et pourra faire l'objet d'une approbation en 2020.

Plan de Prévention des Risques (PPR) des communes

d'Allier, Arcizac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Horgues, Momères, Saint-Martin, Salles-Adour et Vielle-Adour :

Avis favorable sur le projet de PPR pour les communes d'Allier, Bernac-Dessus, Horgues, Momères et Salles-Adour; avis favorable avec réserves pour la commune d'Arcizac-Adour ; avis réservé pour les communes de Saint-Martin et Vielle-Adour ; avis défavorable pour la commune de Bernac-Debat la CA TLP par délibération du bureau communautaire du 14 février 2019.

EN RÉSUMÉ, 2019 C'EST ...

- **ENGAGEMENT DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
- **APPROBATION DU PLU D'ODOS**
- **POURSUITE DE L'ÉLABORATION DES PLU DU CANTON D'OSSUN ET DU PAYS DE LOURDES, ET DE L'ÉLABORATION DES PROJETS DE PLU DES COMMUNES DE BOURS, CHIS, ET SOUES**
- **ENGAGEMENT DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE D'OSSEN ET DES RÉVISIONS SIMPLIFIÉES DES PLU DE TARBES ET DE HORGUES**
- **ÉVOLUTION DES PLU DES COMMUNES DE SÉMÉAC, AUREILHAN, IBOS, ALLIER, JARRET, HORGUES, TARBES, ET JARRET ET DU POS DE LA VILLE DE LOURDES**
- **POURSUITE DU DOSSIER DE SPR/AVAP DE LA VILLE DE LOURDES.**

LES ÉCOLES DE MUSIQUE DE L'AGGLOMÉRATION



Le stage de Trombone/Tuba a rassemblé 35 élèves durant le Week-End de Pâques du 20 au 22 avril à Orleix en présence du Groupe OCTOTRIP et Hélène ESCRIVA

Le réseau d'enseignement musical des écoles de musique est constitué de 7 antennes : Aureilhan, Bordères, Bours, Ibos, Séméac, Soues et Orleix.

LES TEMPS FORTS DE 2019

Les écoles de musique fêtent la musique

A Ibos le mardi 18 juin,
A l'ECLA d'Aureilhan en partenariat avec le réseau de lecture publique le mercredi 19 juin
A Soues le vendredi 21 juin

Les écoles de musique font leurs auditions et classes ouvertes

Audition Piano / Accordéon le vendredi 8 février à 18h30 au CHD (Auditorium)
Audition Cuivres le vendredi 15 février à 19h00 à Soues (salle des fêtes)
Audition Cordes / Musiques actuelles le vendredi 12 avril à 20h00 à Bours (salle des fêtes)
Classe ouverte de Pianos le mercredi 5 juin à 17h30 à Soues
Audition Cordes le samedi 7 décembre 2019 à 16h00 à Aureilhan
Audition de Noël le vendredi 13 décembre 2019 à 18h30 à Soues (salle polyvalente)

Les élèves des écoles de musique passent leurs examens

Examens instruments le samedi 30 mars à Séméac (CAC)
Examens Formation Musicale le samedi 25 mai à Soues

Les harmonies des écoles de musique se produisent

L'Harmonie Cadette invite le Big Band du CHD le vendredi 18 janvier à 20h30 à Séméac (CAC)
Concert de Printemps samedi 16 mars à 20h30 à Odos (salle polyvalente)
Sainte-Cécile le 30 novembre à 20h30 à Horgues (salle des fêtes) avec L'Harmonie de Lourdes

Les élèves et professeurs des écoles de musique se forment

Musiciens en Scène le samedi 12 octobre 2019 à 17h à Séméac (CAC)

Les écoles de musique rencontrent les nouveaux élèves

Lors des inscriptions en juin et septembre à Séméac le mercredi 26 juin et le mercredi 4 septembre, à Orleix le jeudi 27 juin et jeudi le 5 septembre, à Bours le vendredi 28 juin et le vendredi 6 septembre, à Soues le lundi 1er juillet et le lundi 9 septembre, à Ibos le mardi 2 juillet et le mardi 10 septembre, à Bordères-sur-L'Echez le mercredi 3 juillet et le mercredi 11 septembre, et enfin à Aureilhan le mardi 3 juillet et le mercredi 11 septembre.

EN RÉSUMÉ 2019 C'EST...

- 410 élèves dont 45 hors agglomération
- 100 mentions aux examens de formation musicale et 30 aux examens instrumentaux
- 30 dates
- 20 professeurs
- 260 heures d'enseignement par semaine.

CONSERVATOIRE HENRI DUPARC

La musique et la danse

2019, l'année a basculé du thème associant la musique à la littérature vers la musique à la danse. De nombreuses manifestations émaillent l'année.

Des lettres de Clara Schumann aux six représentations du Requiem de Mozart, du spectacle choral « Dressing de voix » à la comédie Musicale Billie Holiday, de nombreuses productions ont marqué par leur ampleur et leur qualité cette année 2019.



L'ÉTABLISSEMENT : NOUVEAUTÉS

Les locaux

Les services travaillent sur un programme pour l'aménagement de l'annexe, à finalisé pour la fin de l'année 2020

Les Personnels

Actuellement :

- 976 élèves
- 49 enseignants
- 730 heures de cours hebdomadaires
- 1 à 2 productions pédagogiques par semaine
- de janvier à décembre 2019 : 142 représentations pédagogiques (miniatures, classes ouvertes, concerts, concerts examens), 38 formations/master classes.

Changement récent de personnels

Retraite : Ont fait valoir leurs droits pour un départ en retraite : Monsieur Alain Cazaux, agent d'entretien. et Monsieur Gérard Israelowicz, professeur de cor.

Départ : Monsieur Pascal Caumont, professeur de musiques traditionnelles au CRR de Toulouse

Arrivées : Messieurs Sylvain Hinohalagahu et Valentin Laborde, professeurs de musiques traditionnelles, Monsieur Jérémy Tinlot, professeur de cor, Madame Marie Burou, professeur de mandoline et Monsieur Fabien Ader, agent d'entretien

L'effectif

Résultats par niveau sur 1060 inscrits dont 491 résidents dans la ville de Tarbes :

En musique

Éveil : 84; Initiation : 141; 1^{er} cycle : 303; 2^{ème} cycle : 281; 3^{ème} cycle C : 39; 3^{ème} cycle D : 10; Hors cursus : 186.

En danse

Éveil : 84; Initiation : 61; 1^{er} cycle : 53; 2^{ème} cycle : 31; 3^{ème} cycle C : 10; 3^{ème} cycle D : 0; Hors cursus : 28.

L'ENSEIGNEMENT

Le CHD confirme le virage pédagogique grâce à la réflexion de l'ensemble du corps professoral (Ecoles de musique de l'Agglo et Conservatoire) dans le cadre de la rédaction du nouveau projet d'établissement 2020 - 2025. L'EAC, les pédagogies par l'oralité et l'équilibre entre écrit / oral, l'initiation musicale et instrumentale des jeunes élèves (pédagogie de groupe, apprentissage en imitation), pédagogie de la créativité (improvisation, écriture et jeu collectifs), les orchestres à l'école, le chant choral, le milieu scolaire, l'animation artistique du territoire départemental, les partenariats, l'accompagnement des pratiques culturelles, constituent un ensemble de démarches innovantes qui réorientent la culture professionnelle de toute l'équipe enseignante.

Nouveau Projet d'établissement

1. L'initiative pédagogique initiée ces dix dernières années, autour d'un rééquilibrage de l'oralité dans l'initiation instrumentale, porte ses fruits et a tendance à se généraliser avec l'appropriation par tous les enseignants des disciplines instrumentales, des acquisitions de l'expérience précédente (ICD) afin de constituer un répertoire de chansons utilisables et adaptables aux premiers mois d'apprentissage instrumental. Les étapes suivantes sont abordées dans l'élaboration du Projet d'établissement 2020 - 2025. L'élaboration d'un corpus vocal à destination des instrumentistes est en cours d'élaboration, un catalogue intitulé sur des termes contradictoires « Oral Book »...
2. Une réflexion spécifique est initiée autour des pratiques artistiques des adolescents, de l'adéquation entre instrument / répertoire / créativité / improvisation / pratiques collectives / pédagogie de projets, ...
3. Un rapprochement pédagogique avec les Ecoles de musique de l'agglomération, le CRD de Pau sont à l'étude.

Les thèmes et groupes de discussion pédagogique :

1. Éducation Nationale / Autres Partenariats pédagogiques

Enjeux : Suivi des actions pédagogiques en temps scolaire / EN - EAC / IMS / CHAM 1er degré / OAE / Concerts scolaires / Charte Chant Choral - Plan Chorale. Suivi des projets et partenariats pédagogiques CMF / DEM Occitanie / Classes prépa / Académie d'orchestre / Formations professionnelles

2. IMI / ICD / Cycle I / Oralité-écrit

Enjeux : mise en place, suivi, évolutions de l'Initiation Musicale et Instrumentale et Chant à Danser (IMI/ICD), temps de cours individuel/collectif (sur un an ou deux : un moment collectif en début de semaine et le cours individuel en seconde partie de semaine est proposé), pédagogies différenciées, répertoires chantés et communs entre FM et instrument, contenus Oralité/Écrit, outils à réaliser « OralBook » / nouveaux cursus instrumentaux / Pratiques collectives / Productions,...

3. Cycle II / CHAMD/ Créativité

Enjeux : pratiques des adolescents/collégiens (CHAMD et périscolaires) Cursus musiques du Monde, musiques Actuelles, Initiation au Jazz, ateliers de musiques improvisées, pratiques artistiques diverses, productions CEM, résidences et masterclasses, ...

4. Arts de la scène / Danse / Théâtre/ Métier du son

Enjeux : Cursus et enseignements à venir dans la perspective d'un cursus « théâtre », évolutions du cursus « danse », approche des techniques et expressions scénique (scénographie), liens « musique- danse – théâtre, répertoires et créations, stages, productions

5. Musiques de Répertoire et d'ensemble / Diffusion

Enjeux : pratiques collectives, sociales, artistiques et culturelles du territoire, accompagnement des pratiques amateurs, production, promotion et vente de concerts ou spectacles, musique de chambre, orchestres, chant choral, COMMEDIA, ...

6. Plan territorial d'éducation artistique

Enjeux : initier la concertation avec l'ensemble des enseignants et acteurs de l'EAC, afin de consolider les pratiques et projets pédagogiques. Cette plus-value doit être proposée au bénéfice de chaque usager de la collectivité. Le lien entre les écoles de musique du département est aussi important que celui entre notre département voisin, entre le CRD de Pau et Tarbes.

Partenariats Education Nationale

L'Orchestre à cordes (OAE) sur l'École Voltaire de Tarbes est en œuvre depuis la rentrée de septembre 2016. Il concerne deux classes CM1 et CM2. Cette année une première promotion de huit élèves Cordes continue la musique au Collège Desaix. Le développement de l'orchestre au collège a nécessité d'allouer des heures de cours supplémentaires. Il faudra régulariser cette orientation Orchestre au collège en conventionnant avec le Collège Desaix et l'Education Nationale.

Des interventions en milieu scolaire ont vu le jour à l'école élémentaire Théophile Gautier en septembre.

Deux intervenants du Conservatoire assurent des cours hebdomadairement. L'École souhaite vivement la reconduction pour la rentrée 2020.

Enjeux territoriaux

Depuis 2017 une nouvelle agglomération nécessite une réflexion autour d'un projet culturel de territoire. Le projet pédagogique et les missions de l'établissement doivent s'appuyer sur des orientations plus largement définies dans le cadre du projet de territoire.

Pratiques et nouveautés pédagogiques

Le CHD confirme le virage pédagogique grâce à la réflexion de l'ensemble du corps professoral (Ecoles de musique de l'Agglo et Conservatoire) dans le cadre de la rédaction du nouveau projet d'établissement 2020 - 2025. L'EAC, les pédagogies par l'oralité et l'équilibre entre écrit / oral, l'initiation musicale et instrumentale des jeunes élèves (pédagogie de groupe, apprentissage en imitation), pédagogie de la créativité (improvisation, écriture et jeu collectifs), les orchestres à l'école, le chant choral, le milieu scolaire, l'animation artistique du territoire départemental, les partenariats, l'accompagnement des pratiques culturelles, constituent un ensemble de démarches innovantes qui réorientent la culture professionnelle de toute l'équipe enseignante.

Acquisition matériels, équipements

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, du travail collaboratif, de l'intelligence collective sont à l'ordre du jour. Le Conseil Pédagogique, constitué d'une dizaine d'enseignants sur les 47 qui opèrent dans l'équipe, est chargé de réfléchir à une nouvelle organisation dans le cadre du futur projet d'établissement.

La première étape consistera à définir l'utilisation d'écrans interactifs dans les classes de formation musicale et de danse pour développer l'enseignement du numérique musical.

ACTIONS SOCIALES 2019

Orchestre à l'Ecole

L'Orchestre Cordes et Cuivres depuis la rentrée 2018 fonctionne et donne satisfaction. Nous avons depuis octobre une dizaine d'élèves qui continuent leur pratique instrumentale cordes en 6^{ème} au Collège Desaix.

Publics spécifiques

Suite au recrutement du professeur de musiques traditionnelles, Sylvain Hinohalagahu, des ateliers de percussions, de chant à danser vont être proposés dans divers lieux en lien avec la Politique de la Ville. Mais également dans des maisons de retraite ou des crèches. Un projet est en cours d'élaboration. Des projets partenariaux sont d'ores et déjà engagés avec : La Mairie de Tarbes (Christelle LAVILANIE), Le Groupement d'Intérêt Public (Delphine BOLLEQUE), DANS6T, Leïla BENAOUALI), Oxygem65 (Catherine GRASPAIL), Association de prévention Spécialisée des Hautes Pyrénées (Laurie LAPORTE), Centre Communal d'Action Sociale de Lourdes (Angélique PAYBOUT), Association Portes Ouvertes 65 (Odile ALONZO), Médiannes (Florence Dupenne).



LA SAISON CULTURELLE :

Thème de la saison 2019/2020 " Musique et danse "

LA CULTURE A LA RENCONTRE DU TERRITOIRE

Et comme la musique est l'art du discours, de l'échange et de la rencontre, le conservatoire voyage et propose une série de concerts professionnels hors les murs dans l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Le 12 janvier à la salle des fêtes d'Adé et le 27 septembre à Arcizac-ez-Angles.

EXPOSITIONS

Exposition "Don Quichotte" du Tobosco à Gavarnie du 29 mai au 29 juin au Conservatoire. Sculptures de Claude Bruegilles et peintures de Marcel Nini Pajot.

LA 6^{ème} NUIT DES CONSERVATOIRES

Vendredi 25 janvier, première participation du Conservatoire Henri Duparc à cet évènement. Toutes les disciplines (musique et danse) ont participé à l'animation de cette soirée.

LES CONCERTS D'ENSEMBLES, D'HARMONIE, D'ORCHESTRE, MUSIQUE DE CHAMBRE

Vendredi 29 Mars 2019 à 19h - Auditorium Gabriel Fauré Concert-lecture/ Musique et Littérature, autour du bicentenaire de la naissance de la compositrice.

Vendredi 12 Avril 2019 à 19h – Auditorium Gabriel Fauré Ciné-Concert : Orchestre d'harmonie

Samedi 13 Avril 2019 à 20h30 – Hall aéroport Tarbes-

Lourdes-Pyrénées Dimanche 14 Avril 2019 à 17h –

Eglise de Monein Samedi 18 Mai 2019 à 20h30 – Eglise

Saint à Tarbes Samedi 25 Mai 2019 à 20h30 – Eglise

de Cauterets Concert Requiem de Mozart : Orchestre Symphonique du Conservatoire et Choeur de Chambre de Lourdes

Dimanche 23 Juin 2019 – Eglise Sainte-Thérèse à Tarbes

Concert de l'Orchestre Cordes du 2e cycle, Ensembles

de violons et Orchestre Jeunes Cordes – En soutien à

l'HAMAP 65.

ENSEMBLES VOCAUX - MUSIQUE ANCIENNE

Vendredi 10 Mai 2019 - concert scolaire 10h30 et à 20h30 tout public – Auditorium du Conservatoire.

Dimanche 19 Mai 2019 – Festival Clavier en Pays d'Auch.

Mercredi 26 Juin 2019 à 20h – Eglise d'Adé : Concert du Département de Musique Ancienne.

« Mea Culpa » - Le "Jeune Choeur" sur scène les 11, 12 et 13 octobre 2019. Le travail des élèves a débuté en septembre et s'est poursuivi en octobre.

JAZZ & MUSIQUES

ACTUELLES -

IMPROVISATION

Mardis 15 Janvier, 12 Mars et 11 Juin 2019 à 19h30

Mardis 12 Novembre 2019 à 19h30 - Celtic Pub Rencontre des étudiants et adultes du département Jazz.

Vendredi 15 Février 2019 0 21h – La Peñac à Marciac Jam Session avec l'Atelier Jazz Adultes

Lundi 1^{er} Avril 2019 à 18h30 : Concert de fin de stage avec Antoine Perrut, saxophoniste, bassiste, compositeur, enseignant.

Dimanche 30 Juin 2019 à 18h – MDA Tarbes : Concert des ateliers du département, cycles 1, 2 et 3

Lundi 6 Août 2019 à 14h – Marciac Participation des élèves de Jazz au festival OFF de Marciac

MUSIQUES

TRADITIONNELLES - POLYPHONIES

Vendredi 1^{er} Février 2019 – Celtic Pub

Les Mardis 9 avril – 25 Juin 2019 - Mardis 15 Octobre et 10 Décembre 2019 de 21h à minuit – Celtic Pub

Cantèras - Chant traditionnel pyrénéen avec les élèves du département des musiques traditionnelles.

Les groupes de polyphonies et musiques traditionnelles sont régulièrement invités

Samedi 26 Janvier 2019 à 20h – Ibos Salle Pierre Comet participation des classes du conservatoire au bal des enfants. Organisé par le CDMDT 65.

Vendredi 15 Mars 2019 à 20h – L'Atelier Tarbes : « Musica per Tots »

Les 13 et 14 Avril 2019 à Ibos : 42^e Edition de la Hesteyade avec les groupes de Musiques Traditionnelles dirigés par P. Caumont et Emilie Manescau. Lundi 20 Mai 2019

à 20h30 – CAC de Séméac : Participation de « Musica per Tots » et 3^e Cycle au concert de soutien à FNE Midi-Pyrénées. Du 6 au 10 Juin 2019 – Tarbes : Festival Tarba en Canta. Vendredi 16 Juin 2019 – Arrens-Marsous : Paroles d'exils avec la participation de « Musica per Tots »

DANSE CLASSIQUE - SPECTACLES CHOREGRAPHIQUES

De Debureau à Vivaldi en passant par Rachmaninov et Tchaïkovski, ces trois soirées chorégraphiques présentent un programme varié, aboutissement d'un travail en studio depuis de longs mois par les élèves danseurs du cycle 1 au cycle 3.

Artiste en résidence : Dominique Cordemans, chargée de la transmission du répertoire dans le cadre des actions de sensibilisation du Centre Chorégraphique National Malandain Ballet Biarritz. Professeurs de danse classique : Nathalie Hallay et Laurence Bouchereau.

Jeudi 21 Mars et Vendredi 22 Mars à 20h30 et Samedi 23 Mars à 15h 2019 – Conservatoire. Les élèves de 3^e cycle ont été invités à présenter leur travail sur « Estro » lors de la clôture du 1^{er} Festival « Mars en danse » le Samedi 30 Mars 2019 à Montauban et le Samedi 1^{er} Juin aux « Rendez-vous sur le quai de la gare » à Biarritz.

L'ORCHESTRE A L'ECOLE

Orchestre à Cordes et Orchestre Cuivres à l'école Voltaire de Tarbes.

Les partenaires : La direction académique des services de l'Education nationale, l'école élémentaire Voltaire La CATLP, le conservatoire Henri Duparc (CRD) Le GIP-Politique de la Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées La DRAC Occitanie. L'Association Orchestre À l'École soutient ce dispositif local qui est le premier dans le département des Hautes-Pyrénées. Elle met gratuitement à la disposition de l'école Voltaire la moitié du parc instrumental nécessaire en fournissant des instruments neufs et d'occasion. Les acteurs du projet s'engagent à respecter la Charte de Qualité des orchestres à l'école.

Vendredi 21 Juin 2019 à 14h30 – Ecole Voltaire Concert dans le cadre de la Fête de la Musique

Mardi 25 Juin 2019 à 19h – Auditorium Gabriel Fauré Concert de fin d'année scolaire

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Mercredi 16 Janvier 2019 à 18h (Jeune public) - Auditorium Gabriel Fauré : Commedia, ensemble musical du Conservatoire

Vendredi 18 Janvier 2019 à 20h30 (Tout public) - Auditorium Gabriel Fauré : Commedia, ensemble musical du Conservatoire

Du Mardi 23 au Dimanche 28 Juillet 2019 à 21h30 – Haras de Tarbes Festival Equestria : participation de quatre jeunes élèves percussionnistes du conservatoire et du groupe tarbais "Sen5 en avoir l'Air" (Anaïs GODIN, chanteuse lyrique professionnelle et Théo RAFFIN, chanteur lyrique, clarinettiste et pianiste) tous deux anciens élèves du conservatoire.

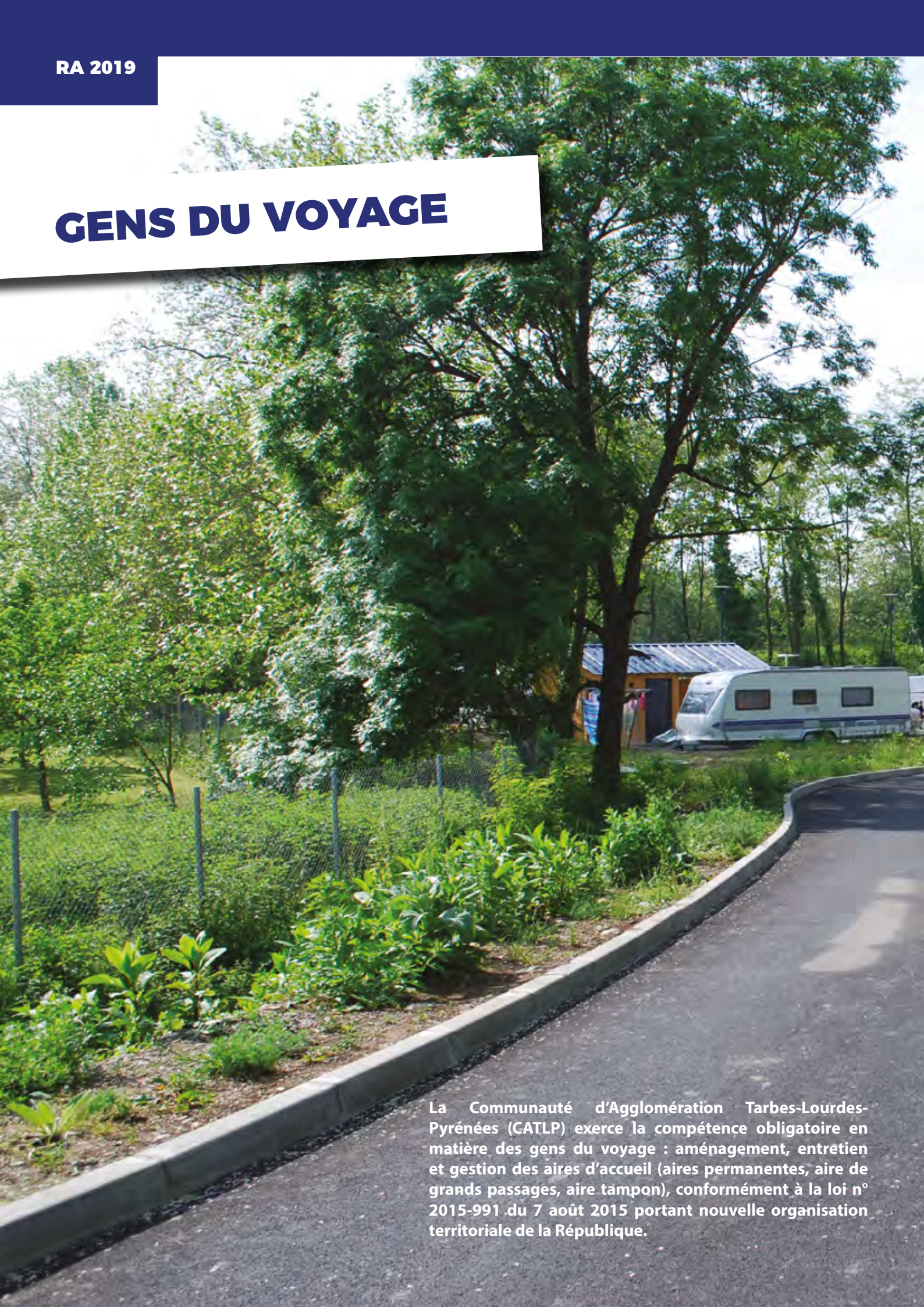
Vendredi 27 et Samedi 28 Septembre 2019 – Le Parvis, Scène Nationale Tarbes-Pyrénées : Une Création Théâtre-Danse autour de l'Exil. Avec des mineurs non accompagnés, des habitants des quartiers et des demandeurs d'asile. Avec la participation d'élèves du Conservatoire Henri Duparc. Une production de la Cie Théâtre-Danse La Mandragore.



EN RÉSUMÉ, 2019 C'EST ...

- **LE LANCEMENT DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2020 2025**
- **LE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE ÉLÉMENTAIRE THÉOPHILE GAUTIER**
- **LES ACTIONS CIBLÉES ENVERS LES STRUCTURES ŒUVRANT AVEC DES PUBLICS SPÉCIFIQUES.**
- **LA POURSUITE DU DISPOSITIF « LE CONSERVATOIRE À LA RENCONTRE DU TERRITOIRE » POUR LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION.**

GENS DU VOYAGE



La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) exerce la compétence obligatoire en matière des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil (aires permanentes, aire de grands passages, aire tampon), conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

EN RÉSUMÉ 2019 C'EST...

- **8 AIRES D'ACCUEIL**
- **1 AIRE DE GRANDS PASSAGES**
- **1 AIRE TAMPON**
- **1 PROJET DE SÉDENTARISATION**

La CATLP participe à l'élaboration et au suivi du schéma départemental d'accueil et d'habitat du voyage (2018-2023), élaboré conjointement par l'État et le Département, dont l'objectif majeur est l'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage. Dans le prolongement de ce schéma, la CATLP a prévu de participer financièrement au fonctionnement de la nouvelle MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) mise en place, pour l'aide à la sédentarisation des gens du voyage qui en font la demande. La CATLP dont la mission première est la gestion des aires d'accueil sur son territoire, engage, également les procédures d'expulsion auprès de la préfecture, à la demande des propriétaires, publics ou privés, des terrains occupés par les gens du voyage.

La CATLP gère :

- **8 aires d'accueil** situées à Aureilhan (Laborde de Loste), à Bordères-sur-l'Échez (Django Reinhardt), à Ibos (Bois du Commandeur), à Laloubère (le Moulin), à Odos (le Galopio), à Soues (les Rives de l'Adour) et à Tarbes (Las Gravettes et Pont de l'Alstom). Sur six de ces aires pour un total de 67 emplacements a été comptabilisé l'hébergement de 1755 personnes.

Observations particulières :

- Aire d'Aureilhan : dégradée et occupée par des illicites, les travaux prévus en 2019, sont reprogrammés en 2021.
 - Aire d'Ibos : complètement dégradée en été 2016, et actuellement occupée par un groupe familial illicite. Un projet d'étude de transformation en terrains familiaux est envisagé lorsque le projet de terrains familiaux à Séméac aura abouti, fin 2021.
- **1 aire de grands passages**, chemin de Las Gravettes, à Tarbes, depuis 2013, d'une capacité de 100 caravanes, destinée à l'accueil de grands groupes, de 30 à 100 caravanes, du 1^{er} avril au 31 octobre, sur une durée d'une semaine à deux semaines. Quatre missions évangéliques ont été accueillies en 2019, ainsi que plusieurs groupes de retour de Lourdes.
- **1 aire tampon** de Lespie, à Ibos, route d'Azereix. Cette aire, ouverte depuis octobre 2018, ayant une capacité d'accueil de 40 familles, a la vocation principale d'accueillir, pour une courte durée (1 mois environ), des familles de passage qui ne souhaitent pas résider sur des aires d'accueil. A la différence de l'aire de grands passages, l'aire de Lespie est ouverte toute l'année.

La CATLP fait appel à divers prestataires dans le cadre de la gestion

Exploitation des aires : Depuis 2013, la CATLP fait appel au prestataire **VAGO** (33260 La Teste De Buch). Le dernier marché annuel a été reconduit en 2018. Le montant initial du marché est de 347 639,88 € TTC pour les 6 aires d'accueil en fonctionnement, ainsi que l'aire tampon et l'aire de grands passages.

Achat de matériel urbain défensif : Le marché annuel, pour des fournitures de matériel urbain défensif, passé sans minimum ni maximum, avec la société **PREFA'BAT** (62710 COURRIERES), a été renouvelé en 2019. Ce contrat de fourniture de matériel breveté, dit inviolable (bornes, poutres, barrières, portiques, portes blindées, armoires blindées, système de fermeture, gabions,...) permet de lutter contre les intrusions ou les dégradations courantes. En 2019, la dépense totale réalisée dans le cadre de ce marché est de 23 718.31 € TTC.

Travaux et prestations pour des interventions liées aux gens du voyage : Le marché annuel de travaux et de prestations pour des interventions liées aux gens du voyage a été reconduit, en 2019, avec l'entreprise **FRECHOU** (65320 TARASTEIX), pour un montant maximum de 96 000 € TTC. Cela concerne principalement des travaux de maçonnerie, d'enrochement, de terrassement pour répondre, en urgence, aux nécessités de protections de terrains ou suite à des actes de vandalisme. En 2019, la dépense totale réalisée est de 83 664.09 € TTC.

EVÈNEMENTS ET TRAVAUX SUR LES AIRES D'ACCUEIL

Le règlement intérieur des aires n'est pas toujours parfaitement respecté et il est déploré que des branchements illicites, pour avoir l'accès gratuit aux fluides, ont parfois été constatés sur certaines aires.

En septembre 2019, l'installation du système de télégestion sur l'aire de Las Gravettes a réduit considérablement cette problématique sur cette aire.

La surface de l'aire de grands passages actuellement de 3.5 hectares, va être agrandie au dernier trimestre 2020, grâce à l'acquisition d'une parcelle limitrophe, de façon à ce que sa superficie dépasse les 4 hectares, ce qui permettra d'accueillir des groupes de taille plus importante.

Des travaux de drainage du sol, de l'aire de Lespie, sont prévus en 2020, pour lutter contre la rétention des eaux de pluie et des eaux de lavage des caravanes qui ne peuvent s'évacuer, en raison de remontées de nappes phréatiques en sous-sol.

Système de télégestion sur les aires d'accueil :

L'installation de la télégestion, en remplacement des compteurs existants, de marque Lumex, devenus obsolètes, a commencé en 2018, sur les aires d'Alstom et de Soues et s'est poursuivie sur l'aire Las Gravettes, en 2019. Ce dispositif, en mode de prépaiement, permet de suivre à distance les consommations en temps réel jusqu'à la facturation. Ce système sécurisé est équipé d'alarmes, pour détecter toute intrusion dans les locaux techniques sensibles, coupant les fluides instantanément sur l'ensemble de l'aire.



SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE

Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) :

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle MOUS départementale, prévue en 2019, la CATLP a, par délibération, approuvé sa participation. Celle-ci est calculée au prorata de sa population, soit **21 500 €**, sur un coût total de fonctionnement de la MOUS de 80 000 € (40 000 € pour l'Etat).

Projet de sédenterisation de Sémèac :

L'étude du projet de construction de terrains familiaux, dans le but de les louer à des familles de gens du voyage, a été lancée en 2019. Celle-ci est en conformité avec le schéma départemental de sédentarisation des gens du voyage. Ce projet consiste en l'**aménagement de 12 terrains**, d'une superficie de 370 m² chacun, comprenant un espace pour 4 caravanes et leurs véhicules tracteurs, avec un bâtiment de 25 m², entièrement fermé, composé d'une pièce cuisine/laverie/salle à manger, avec conduit de cheminée, pour poêle à bois, d'un local douche et deux locaux WC. À la différence d'une aire d'accueil de gens du voyage, chaque terrain familial sera clôturé et équipé de compteurs individuels (eau et électricité). Une étude sur l'implantation de ces terrains a été menée par le bureau d'études SETES pour un montant de 8 000 € HT et un programme opérationnel a été élaboré, suite à cette étude. Le montant estimé de l'opération de **837 380 € HT** sera subventionné par l'Etat, à raison de 413 800 €, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et de 256 104 € au titre des crédits Gens du Voyage de la Direction Départementale des Territoires.



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Durant l'exercice 2019, les **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** se composent principalement :

- **Des atténuations de produits** (chapitre 014) pour 38 649 344 €. Ces atténuations comprennent le reversement de l'attribution de compensation (26 985 920,06 €) aux communes membres, le FNGIR (Fond National de Garantie de la Réforme) de la taxe professionnelle - (11 628 364 €) et un reversement de fiscalité pour un montant total de 35 059,94 € (TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales + GEMAPI).
- **Des charges du personnel** (chapitre 012) pour 11 275 276,07 €
- **Des dépenses à caractère général** (chapitre 011) pour 5 078 276,77 € y compris les rattachements pour 326 052 €.
- **Des autres charges de gestion courante** (chapitre 65) pour 22 335 363,60 €. Ces dépenses se composent des indemnités d'élus pour 944 203,37 € (Comptes 6531, 6532, 6533, 6534 et 6535), des contributions obligatoires pour 19 935 706,34 € (sur le compte 65548 : 18 312 984,00 €, reversement de la participation au SYMAT (Syndicat mixte de collecte des déchets), 545 079,36 € au SM Pyrénia pour la partie fonctionnement, 450 468,13 € pour la GEMAPI et 177 586,50 € aux PETR : PLGV et Cœur de Bigorre), des subventions de fonctionnement versées :
 - compte 6574 : 955 369,21 € (rattachement compris) : dont 521 142,00 € pour le Parvis, 332 898,11 € pour l'action économique dont la subvention versée à Crescendo et à la mission locale, 72 000 € pour l'action touristique et 24 343,10 € pour les subventions versées au COS de la ville de Tarbes et du CE de la ville de Lourdes,
 - compte 6553 : 448 958,68 € pour la compétence incendie (pour les ex communautés ex-CCCO et ex-CCGAA),
 - compte 65738 : 260 000,00 € pour le GIP,
 - compte 657363 : 189 464,00 € subventions d'équilibre versées au Budget Annexe (BA) pour couvrir les dépenses de fonctionnement des zones non intégrées dans les stocks.
 - compte 65737 : 42 000,00 versés pour le financement des thèses.
- Enfin les **autres dépenses de fonctionnement** se composent des charges d'intérêts (366 740,59 €), des charges exceptionnelles (10 722,31 €), de l'amortissement des immobilisations et des cessions d'actifs (3 748 992,13 €).

Les **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** se composent principalement :

- **Des impôts et taxes** (chapitre 73) pour 67 921 139,41 € qui se composent : des taxes foncières (CFE+TH), de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), et des IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) s'élèvent à 47 445 373 € ; de la TEOM pour 18 554 815 € ; de la taxe GEMAPI pour 841 196 € ; et les reversements de fiscalité à 1 079 755,41 € dont 1 052 521 € pour le FNGIR.
- **Des dotations et des participations** (chapitre 74) pour 15 640 406 €. Les principales dotations et participations sont d'une part, la dotation d'intercommunalité pour 4 045 518 € et la dotation de compensation pour 8 889 734 € et d'autre part, les allocations compensations de TH et de CET pour un montant total de 1 845 141 €.

Les autres participations concernent principalement les participations versées par le Conseil départemental et l'Etat pour le fonctionnement des écoles de musique y compris le conservatoire Henri Duparc (soit 236 614,00 €), par l'Etat et la CAF pour les aires d'accueil des Gens du Voyage (153 789,30 €), 268 355,97 € pour l'ANRU et OPAH et 50 646,54 € pour l'action économique.

- **Des produits des services** (chapitre 70) pour un montant total de 1 879 409,02 €. Ces produits proviennent essentiellement, de l'activité des services sportifs (598 000 €), culturels (279 200,00 €), et des versements pour le personnel mis à disposition : 985 412,00 € (compte 70841 à 70878) : versement de salaires : personnel mis à disposition bibliothèque, école de musique, ORU, ADS, service transport, service technique, remboursement des décharges syndicales par le centre de gestion et refacturation des services communs de l'ex-CCM et l'ex-CCB.
- **Les autres recettes** proviennent, des autres produits des gestions pour 249 651,67 € (loyers de la MREF, GIP, entreprises siutées sur le site de Bastillac), des produits exceptionnels (chapitre 77) pour 171 795,76 € qui correspondent principalement à des remboursements d'assurance, des régularisations de factures payées à d'EDF, à Orange (suite à des régularisations de lignes suite à la création du SIMAJE) et des non restitutions de cautions dans le cadre de la gestion des aires d'accueil et des opérations d'ordre pour 323 750,93 € (amortissements des subventions perçues, neutralisations des subventions d'équipement versées au 204 et ventes d'actifs).

Dépenses de fonctionnement
 Budgétées : **87 042 162 €**
 Réalisées : **81 905 871 €**
 soit un taux de réalisation de **94,10 %**

Recettes de fonctionnement
 Budgété : **95 113 788 €**
 (avec reprise résultat n-1)
 Réalisé : **87 495 167 €**
 soit un taux de réalisation de **92 %**

BUDGET PRINCIPAL

Investissement

Les **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** se composent principalement

- **Des dépenses d'équipement** (chapitres 20, 204, 21 et 23) pour un montant de 6 476 214,08 €.
 - » Pour le *chapitre 20* : 1 280 338,38 € dont 470 403,66 € concernant l'élaboration des documents d'urbanisme des trois pôles notamment du PLUI, 696 807,38 € de frais d'études (dont 512 093,09 € pour l'atelier des sports, 37 835,95 € de frais d'insertion et 75 291,39 € pour l'acquisition de logiciels.
 - » Pour le *chapitre 204* : 2 335 186,92 €
 - » Pour le *chapitre 21* : 2 598 536,11 €
 - » Pour le *chapitre 23* : 262 152,67 €
- **Les autres dépenses d'investissement** sont liées d'une part, (chapitre 13) au versement fait au SIMAJE pour le financement de l'emprunt contracté pour la réalisation de l'école d'OSSEN (chapitre 16) au remboursement du capital de la dette pour 1 114 500,00 € et de cautions pour 51 000,00 € dans le cadre de la régie des aires d'accueil et d'autre part, à des opérations d'ordre pour

un montant de 487 426,24 € (contre partie des recettes de fonctionnement : amortissements des subventions perçues, neutralisations des subventions d'équipement versées au 204 et cessions d'actifs) et des opérations patrimoniales pour 701 080,00 € liées à des intégration d'actif en chapitre 21.

Dépenses d'investissement
 Budgétées : **20 321 283 €**
 (avec reprise résultat n-1)
 Réalisées : **8 866 185 €**
 soit un taux de réalisation de **43,63 %**

Recettes d'investissement
 Budgétées : **20 321 283 €**
 Réalisées : **9 862 761 €**
 soit un taux de réalisation de **48,53 %**

Les **RECETTES D'INVESTISSEMENT** se composent principalement de subventions d'investissement perçues pour 360 661,57 €, du FCTVA pour 338 627,93 €, de l'affectation d'une partie du résultat n-1 soit 467 877,15 €, des cautions encaissées pour 13 300,00 €, et des opérations d'ordre pour l'amortissement et des cessions de l'actif pour 3 748 992,13 € et des opérations patrimoniales pour 701 080,00 €.

La section d'investissement présente donc un excédent d'investissement de 996 575,36 € auquel il convient d'intégrer le déficit de l'exercice précédent soit 796 904,45 €, ce qui donne un excédent d'investissement cumulé de 199 670,91 €.

Budget principal 2019					
SECTION	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS
	BUDGÉTÉ	RÉALISÉ	BUDGÉTÉ	RÉALISÉ	2019
FONCTIONNEMENT	87 042 162,00 €	81 905 871,21 €	95 113 788,92 €	87 495 167,62 €	5 589 296,41 €
INVESTISSEMENT	20 321 283,15 €	8 866 185,80 €	20 321 283,15 €	9 862 761,16 €	996 575,36 €

Soumis à la TVA, les montants
sont exprimés en euros HT
(sauf le BA assainissement de l'ex-CCB)

LES BUDGETS ANNEXES

Location d'immeubles et location-vente (hôtels d'entreprises, Coopérative haricot, location Téléports et location d'immeubles) :

- Pour l'hôtel d'entreprises : en fonctionnement, en recettes nous retrouvons la perception des loyers (358 021,58 €), de la vente d'électricité correspondante à l'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit du RIE (Alstom) pour 21 155,60 € et l'amortissement des subventions perçues pour la construction des bâtiments (85 980,75 €). En dépenses, nous trouvons les charges de fonctionnement (93 682,92 €), les charges d'intérêts (55 889,78 €) et les amortissements des bâtiments (244 306,54 €). En investissement, rien à signaler nous retrouvons en dépenses le lancement de la maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un système d'alarme sur le hôtel d'entreprises renaudet, le remboursement l'emprunt pour le RIE, l'amortissement des subventions et la reprise du déficit, en recettes l'amortissement des bâtiments et l'affectation du résultat n-1.
- Pour les BA location Téléports et locations immeubles nous retrouvons en fonctionnement, en dépenses comme en recettes, les mêmes caractéristiques que pour le BA hôtels d'entreprises.

À noter cependant en recette la somme de 451 655,94 € encaissée sur le compte 778 - autres produits exceptionnels, celle-ci correspond au versement du protocole transactionnel établi dans le cadre de l'assurance dommage-ouvrage pour les « infiltrations par façades » sur le téléport 4. Les travaux correspondant devraient être réalisés sur l'exercice 2020. En investissement en sus des dépenses classiques (remboursement du capital, amortissements des subventions perçues) nous trouvons au chapitre 23 pour 90 188,88 € la fin des paiements liés aux travaux d'aménagement de la salle du conseil communautaire et de la construction de l'hôtel d'entreprises du GABAS.

Enfin pour ce dernier budget les restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 61 336,60 € concernent la construction d'un abri à conteneurs pour le Téléport 2 et la fin de la maîtrise d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprises du GABAS.

L'assainissement ex CCM et CCB :

Pour le 1^{er} budget, en recettes de fonctionnement nous trouvons au compte 70618 l'encaissement auprès des usagers des frais de raccordement au réseau d'assainissement de Juncalas pour un montant total de 158 000,00 €. Les dépenses d'investissement réalisées aux chapitres 21 et 23 à hauteur de 56 481,70 € et de 131 178,35 € correspondent à des travaux de raccordement d'usagers pour les communes de GER et de GEU et à la fin des travaux du réseau d'assainissement de Juncalas.

Pour le 2^{ème} budget, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 194 765,59 € et les recettes à hauteur de 211 372,16 € se composent essentiellement des redevances perçues sur les usagers.

En investissement les dépenses réalisées aux chapitres 21 et 23 concernent la réalisation d'un déversoir d'orage sur la commune d'Aspin en Lavedan et la mise en place de tampons. Comme déjà mentionné ci-dessus ces deux budgets annexes assainissement de l'ex CCB et de l'ex CCM ont été dissous au 31/12/2019 pour être intégrés dans le budget assainissement créé par délibération n°13 du conseil communautaire du 25 septembre 2019 suite au transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Parcs d'activités (Parc d'activités des Pyrénées, ZAC Écoparc, ZA du Gabas et de Saint Pé, ZAC Aéro et aménagement du Parc de l'Adour) :

Ces 6 budgets annexes en comptabilité de stocks conformément à l'instruction budgétaire M.14 sont soumis aux règles comptables de la comptabilité de stocks qui implique la passation d'écritures d'ordre entre les deux sections (intégration des stocks provisoires de l'année n et définitive pour les stocks de l'année n+1), ce qui en rend la lecture un peu complexe. Il convient d'apporter une précision technique concernant l'affectation des résultats pour les budgets annexes soumis aux

règles de la comptabilité de stocks, les modalités d'affectation du résultat différent d'un budget dit « classique ». En effet l'excédent de fonctionnement est repris pour sa totalité en fonctionnement, et ne peut être porté au 1068 en recettes d'investissement pour résorber le déficit d'investissement. Pour les 5 premiers budgets cités, l'année 2019 représente une année de transition, peu d'investissement ont été réalisés sur ces budgets. Néanmoins, pour le BA Parc d'activités des Pyrénées, il faut noter principalement des dépenses réalisées pour le fonctionnement de la zone à hauteur de 107 323,41 € et des ventes de terrains à hauteur de 967 575,00 €. Les autres écritures sont relatives à l'intégration des stocks en cours et des stocks définitifs.

BA aménagement Parc de l'Adour :

Pour le sixième budget, créé pour rappel en septembre 2018, la somme de 11 575 791,52 € que nous retrouvons en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement correspond à l'intégration en stocks définitifs des terrains acquis en 2018 auprès de la CACG. Pour 2019 sur le compte 6015 nous avons procédé pour 860 000,00 € au rattachement de l'acquisition du terrain que nous devons effectué auprès d'Alstom. Enfin s'agissant des deux derniers budgets, soit le BA aménagement de l'ex-CCCO et le BA ZI de Saux, rien de particulier, néanmoins nous pouvons noter pour le second en dépenses d'investissement l'acquisition du terrain dit « Lyautard » d'un montant de 165 000€ au compte 2111.

Budgets annexes 2019					
SECTION	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS
	BUDGETÉ	RÉALISÉ	BUDGETÉ	RÉALISÉ	2019
FONCTIONNEMENT	45 128 300,05 €	35 277 738,21 €	63 331 310,13 €	43 422 208,52 €	8 144 470,31 €
INVESTISSEMENT	35 990 353,18 €	15 284 403,27 €	36 969 663,25 €	15 821 383,66 €	537 383,66 €

Résultat consolidé BP+BA 2019			
	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES	RÉSULTATS
FONCTIONNEMENT	5 589 296,41 €	8 144 470,31 €	13 733 766,72 €
INVESTISSEMENT	996 575,36 €	537 383,66 €	1 533 959,02 €
RÉSULTATS	6 585 871,77 €	8 681 853,97 €	15 267 725,74 €



RESSOURCES HUMAINES

LES EFFECTIFS 2019

Effectif des **titulaires** occupant un emploi permanent au 31/12/2019 :

Répartition par filière, par cadre d'emplois, par temps d'activité : **245 agents**
dont 143 femmes et 102 hommes.

Effectif des agents **non titulaires** occupant un emploi permanent au 31/12/2019 :

Répartition de ces agents par filière, par cadre d'emplois, par type de recrutement, par temps d'activité :
24 agents
dont 14 femmes et 10 hommes.

Mise à disposition des agents au cours de l'année 2019 :

- **Mise à disposition partielle auprès des mairies :**
 - 4 agents de catégorie C – filière administrative
 - 1 agent de catégorie B – filière administrative
 - 1 agent de catégorie A – filière administrative
- **Mise à disposition de la Mairie de Tarbes auprès de la CATLP :**
 - 2 agents de catégorie A – filière administrative
(fin de la mise à disposition pour l'un d'entre eux le 30 avril 2019)
- **Mise à disposition de la Mairie de Lourdes auprès de la CATLP :**
 - 2 agents de catégorie C – filière administrative
 - 1 agent de catégorie B – filière administrative
- **Mise à disposition de la CA TLP auprès de la Mairie de Lourdes :**
 - 1 agent de catégorie B – filière administrative
- **Mise à disposition de la CA TLP auprès du GIP :**
 - 1 agent de catégorie A – filière administrative.

LES CHIFFRES 2019

RECRUTEMENT AU COURS DE L'ANNÉE 2019

- 1 agent de catégorie A – filière administrative au service développement économique en qualité de chef de projet « actions cœur de ville »,
- 1 chargé de mission contractuel (catégorie A temps complet) au service développement économique en charge de l'ingénierie financière,
- 1 chargé de communication digitale (catégorie B, temps complet) au service communication du cadre d'emplois des rédacteurs,
- 1 chargé de mission tourisme culture contractuel (catégorie A – temps complet) au service tourisme,
- 1 chargé de mission vélo et mobilités actives contractuel (catégorie A – temps complet) au service transport – mobilités,
- 1 professeur de violon (catégorie B – temps complet) au Conservatoire Henri Duparc (suite à un départ en mutation),
- 2 enseignants de musiques traditionnelles (catégorie B – temps complet au total) au Conservatoire Henri Duparc (suite à un départ en mutation),
- 1 agent de catégorie A – filière technique au service aménagement urbanisme (suite à un départ en mutation),
- 2 assistantes administratives (1 catégorie C – 1 catégorie B -temps complet) au service finances,
- 1 agent technique – filière technique (catégorie C – temps complet) au service environnement – brigade bleue,
- 1 conservateur du patrimoine et des bibliothèques (catégorie A+ - temps complet) à la lecture publique.

DÉPARTS A LA RETRAITE

- 2 agents de catégorie C – filière technique (dont un pour invalidité)
- 1 agent de catégorie A – filière culturelle

MASSE SALARIALE

BP 2019 : 12 103 210 € inscrits initialement. L'évolution de la masse salariale présentée dans ce document est basée sur un GVT à 2.50 %.

Régime indemnitaire : Mise en place du RIFSEEP le 1^{er} janvier 2019. L'objectif premier de la CA TLP a été d'harmoniser le régime indemnitaire des agents et de l'attribuer prioritairement à ceux qui n'en n'ont pas ou très peu. Les montants de l'IFSE ont été

fixés en partant du RI moyen de l'ex Grand Tarbes avec une augmentation de manière à intégrer une enveloppe financière fixée initialement à 100 000 €. Après avoir intégré l'ensemble des agents, y compris les cadres d'emplois des ETAPS et OTAPS, ce montant global est désormais de près de 150 000 €.

Le RIFSEEP se compose en deux parties :

1. l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui a pour but de valoriser pour chaque poste l'exercice des fonctions, des sujétions et de l'expertise attachée à ce poste
2. le Complément Individuel Annuel (CIA) qui est un complément indemnitaire facultatif annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Pour l'IFSE, il ne s'agit plus d'un régime indemnitaire par grade et / ou par filière mais en fonction du poste occupé sauf pour le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques qui ne sont pas concernés par cette mesure.

Le montant du régime indemnitaire annuel s'élève à 1 019 625.60 €

Heures supplémentaires : En principe, elles ne sont pas rémunérées au sein de l'EPCI.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :

67 agents perçoivent la NBI au 31 décembre 2019 : 43 agents de catégorie C, 14 agents de catégorie B et 10 agents de catégorie A.

Temps de travail : 29 jours de congés annuels, 7 jours du Président.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Titulaires :

- Catégorie A : 20 femmes, 26 hommes
- Catégorie B : 36 femmes, 28 hommes
- Catégorie C : 87 femmes, 48 hommes

Contractuels :

- Catégorie A : 4 femmes, 4 hommes
- Catégorie B : 10 femmes, 6 hommes

2 emplois fonctionnels sont occupés par des hommes.

